

Réunion entre l'USFP et "Mounassafa daba"

La parité hommes-femmes constitue l'un des piliers du référentiel ittihadî

Driss Lachgar : La contribution de la femme est un élément clé de la construction démocratique, du développement et du progrès de la société

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9113

Vendredi 11 Septembre 2020

Le problème ne devrait même pas être posé en temps de crise

Jusqu'où peut aller la légalité des prorogations répétées de l'état d'urgence ?

L'école et la mixité sociale



Vers une ségrégation scolaire ?

Page 15

Six mois de pandémie

Quelques certitudes, pas mal de doutes, beaucoup d'inconnues



Page 7

Le FMI appelle les États à renforcer la gouvernance des projets d'infrastructures



La gabegie et les dépenses inutiles ne sont pas une fatalité, selon l'institution de Bretton Woods

Page 10



Le problème réside plutôt dans le degré de la confiance accordé aux institutions

Lire pages 3-4

Réunion entre l'USFP et "Mounassafa daba"

La parité hommes-femmes constitue l'un des piliers du référentiel ittihadî

Actualité

“
Driss Lachgar
La contribution de la femme est un élément clé de la construction démocratique, du développement et du progrès de la société



Une réunion a été tenue mercredi 9 septembre au siège central de l'USFP à Rabat entre l'Organisation socialiste des femmes ittihadîes, la Commission pour l'égalité des chances au sein de l'USFP et une délégation représentant le Collectif «Mounassafa Daba» (Parité maintenant).

Cette réunion a été présidée par le Premier secrétaire de l'USFP qui était accompagné de Fatima Zahra Chikhi et Manal Tekal.

Driss Lachgar a rappelé à cette occasion les positions de principes du parti de la Rose inspirées de son référentiel social-démocrate concernant la question féminine et la lutte pour la réalisation de la parité homme-femme.

Il convient de préciser que le Premier secrétaire de l'USFP avait déjà élaboré en mai dernier une Plateforme d'orientation pour l'encadrement du dialogue ittihadî concernant la

conjoncture actuelle et dans laquelle il avait affirmé qu'il n'y a pas d'autre solution que de vivre notre temps et d'avancer vers l'avenir avec la pleine contribution des femmes, qui devraient figurer à la tête des priorités du nouveau modèle de développement, car elles sont - comme le prouvent les expériences des pays démocratiques développés - un acteur clé de la construction démocratique, du développement et du progrès de la société.

Il y a également lieu de souligner que «Mounassafa Daba» est un collectif comprenant des personnalités et dirigeants d'organisations de la société civile, du monde politique et syndical, des acteurs des droits humains, de la culture des arts et des médias engagés pour un plaidoyer durant cette phase pour la mise en œuvre de la parité dans les domaines politique et institutionnel.

La délégation, composée de Ouafa

Hajji, El Habib Belkouch et Badia Reghayeh, a remis au Premier secrétaire de l'USFP le Livre blanc comprenant les principales revendications et propositions dudit collectif en matière de parité politique et institutionnelle.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'un programme de plaidoyer auprès de membres du gouvernement, de dirigeants de partis politiques, de centrales syndicales et d'organisations de la société civile et autres acteurs concernés.

Ce collectif plaide pour une révision du dispositif juridique national pour qu'il soit en harmonie avec l'article 19 de la Constitution instituant le principe de l'égalité entre hommes et femmes et avec les Conventions internationales ratifiées par le Maroc ou auxquelles il a adhéré.

En effet, il appelle à la révision des lois concernant les organisations de médiation en vue de réaliser la parité

au sein des partis politiques et des organisations syndicales.

Il plaide également une révision des textes de loi relatifs à la formation et aux structures des instances élues, à savoir la Chambre des représentants, la Chambre des conseillers, les Conseils des régions, des communes et des provinces et préfectures et les Chambres professionnelles.

Le collectif appelle aussi au respect du principe de la parité dans la formation du gouvernement, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Cour constitutionnelle et des instances en charge de la bonne gouvernance (CESE, CNDH, Médiateur, CMCE, Autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, HACA, Conseil de la concurrence, Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption...).

T.M

Plaidoyer à Rabat pour la mise en œuvre du principe de parité en tant que base constitutionnelle

Des instances féminines politiques, partisanes et civiles ont affirmé, mercredi à Rabat, que la mise en œuvre du principe de parité, en tant que base constitutionnelle, constitue aujourd'hui une exigence fondamentale du mouvement féministe.

"La parité est devenue une revendication pour le développement et non seulement des droits, étant donné que le Maroc a besoin de ses hommes et femmes pour la promotion des secteurs économiques, sociaux et culturels", ont estimé des représentantes des instances féminines œuvrant en

matière de questions liées à la femme, lors d'une rencontre avec la ministre de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, Jamila El Moussali, consacrée au débat autour des moyens susceptibles de renforcer le processus de parité et d'égalité au Royaume, dans le cadre des concertations en cours relatives au système électoral.

Les différentes intervenantes ont, également, souligné que le mouvement féministe partisan et civil s'assigne pour objectif de plaider en faveur de la représentativité de la femme au sein de toutes les institu-

tions décisionnaires et les instances élues, notant qu'aucune évolution concrète n'a été enregistrée dans ce domaine depuis 2011, en dépit des efforts déployés pour consolider la représentativité de la femme au sein de ces organes.

Elles ont, à cet égard, appelé au renforcement de la représentativité des femmes au sein des conseils élus, en particulier les conseils des régions et les collectivités territoriales, en leur consacrant le tiers des sièges et en encourageant leurs candidatures dans les listes électorales locales, outre la consolidation de leur représentativité

dans les listes nationales et régionales, entre autres.

De son côté, Jamila El Moussali a souligné, dans une déclaration à la presse en marge de cette rencontre, l'importance de cette réunion qui a été l'occasion d'aborder une thématique dans laquelle le Royaume a consenti de grands efforts durant les dernières années, celle de la représentativité et de l'autonomisation des femmes.

Cette réunion intervient à la demande d'un parterre d'organisations féminines œuvrant dans les domaines politique et des droits des femmes, afin d'examiner et de débattre de l'au-

tonomisation politique des femmes, a-t-elle poursuivi.

Après avoir relevé que la réhabilitation politique des femmes constitue un des préludes importants pour leur autonomisation, la ministre a indiqué que le programme national intégré pour l'autonomisation économique des femmes "Tamkine", présenté au Conseil du gouvernement, se veut le fruit d'un travail de longue haleine et traduit les grands efforts déployés en faveur de l'autonomisation économique des femmes, ajoutant que ledit programme constitue un indicateur positif de l'amélioration de la situation

Le problème ne devrait même pas être posé en temps de crise

Jusqu'où peut aller la légalité des prorogations répétées de l'état d'urgence ?



Le problème réside plutôt dans le degré de la confiance accordé aux institutions

L'état d'urgence sanitaire sera prorogé jusqu'au 10 octobre prochain au Maroc. Le projet de décret y afférent a été approuvé avant-hier par le Conseil du gouvernement. Cette nouvelle prorogation va permettre l'adoption de mesures nécessaires pour lutter contre le coronavirus tout en prenant compte de l'évolution de cette pandémie.

Ce projet de décret permettra également au ministère de l'Intérieur de prendre, à la lumière de l'état de propagation de la pandémie et en collaboration avec les autorités concernées, les mesures nécessaires au niveau national. Il permettra aussi aux walis et aux préfets de prendre les mesures adéquates au niveau des provinces et communes.

Cet énième prolongement est-il légal ? « Il est tout à fait légal et il est instauré conformément à la Constitution et aux textes de loi portant sur les droits fondamentaux. Le processus de prolongation de l'état d'urgence est également légal », nous a répondu Hicham Berjaoui, enseignant-chercheur à l'Université Cadi Ayyad de

Marrakech. Et de poursuivre : « La question de l'illégalité ne se pose même pas puisque l'ensemble des systèmes juridiques donnent droit aux autorités publiques, en temps de crise, de déroger à certaines garanties constitutionnelles et de restreindre l'exercice de droits et libertés fondamentaux ».

Rappelons-nous, à titre d'exemple, de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui stipule que « dans le cas où un danger public exceptionnel menace l'existence de la nation et est proclamé par un acte officiel, les Etats parties au présent Pacte peuvent prendre, dans la stricte mesure où la situation l'exige, des mesures dérogeant aux obligations prévues dans le présent Pacte, sous réserve que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les autres obligations que leur impose le droit international et qu'elles n'entraînent pas une discrimination fondée uniquement sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'origine sociale ».

Il faut ajouter également la Convention européenne des droits de l'Homme qui évoque l'état d'urgence. Son article 15

mentionne, en effet, qu'« en cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation, toute Haute Partie contractante peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention, dans la stricte mesure où la situation l'exige et à condition que ces mesures ne soient pas en contradiction avec les autres obligations découlant du droit international ».

Notre interlocuteur estime que le débat sur la prorogation de l'état d'urgence n'aurait pas eu lieu s'il n'y avait pas une crise de confiance dans les institutions. « Cette crise est mondiale et concerne même les anciennes démocraties. Les citoyens ne se sentent plus représentés dans les institutions et cherchent, via de nouvelles formes de mobilisation collectives, à s'organiser et à revendiquer leur droit à la représentativité », nous a-t-il expliqué.

Et d'ajouter : « Dans le cas du Maroc, la situation est identique et elle est amplifiée par l'inertie des institutions représentatives habilitées à contrôler et suivre la mise en place de l'instauration de l'état d'urgence et son déroulement ».

Mais cette situation ne risque-t-elle pas de s'amplifier davantage avec une hégémonie des walis et des gouverneurs pendant cet état d'urgence ? « Leur pouvoir a été effectivement davantage étendu et cela est dû à la nature même de cette crise qui est d'essence sanitaire, et qui exige des réponses techniques et non politiques. A ce propos, je trouve insensé le débat soulevé dernièrement par la presse nationale sur l'instauration d'un gouvernement d'union nationale puisque nous sommes face à une crise sanitaire et non pas politique », nous a-t-il expliqué.

Et de conclure : « Pourtant, ces derniers temps, nous pouvons constater une relocalisation des décisions du centre vers la périphérie. Autrement dit, on assiste à un renforcement de la gestion décentralisée. Prenez l'exemple du ministère de l'Education nationale qui a délégué aux académies et aux présidents des universités le planning des examens et la gestion de la rentrée. Bref, nous sommes en train de passer d'une gestion très centralisée de la crise vers une approche plus décentralisée impliquant les acteurs locaux ».

Hassan Bentalieb

L'état d'urgence sanitaire reprend ses marques



Le Conseil du gouvernement adopte un projet de décret dans ce sens et un autre portant sur des mesures exceptionnelles au profit des employeurs adhérents à la CNSS



Le Conseil du gouvernement a décidé de prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 octobre 2020, et ce dans le cadre des efforts de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus.

Le Conseil a adopté le projet de décret N°2.20.631 portant prolongation de la période de validité de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face au Covid-19, a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, dans un communiqué lu lors d'un point de presse tenu à l'issue du Conseil.

Présenté par le ministre de l'Intérieur, ce projet de décret vise à prolonger la validité de la période de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national, du jeudi 10 septembre à 18h00 jusqu'au samedi 10 octobre à 18h00, compte tenu des exigences de la conjoncture actuelle nécessitant de garder les mesures nécessaires pour enrayer la propagation du Covid-19, tout en veillant à ce que les dispositions prises au niveau de chaque région, préfecture ou province, soient adéquates avec l'évolution de la situation épidémiologique, a-t-il expliqué.

En vertu de ce projet de décret, le ministre de l'Intérieur sera habilité à prendre, à la lumière de la situation épidémiologique et en coordination avec les autorités gouvernementales concernées, toute mesure qu'il juge appropriée, a ajouté Saaid Amzazi, faisant savoir que les walis des régions et les gouverneurs des préfectures et des provinces pourront également prendre,

selon la situation, toutes les mesures au niveau de leur ressort territorial.

Le Conseil du gouvernement a, en outre, approuvé le projet de décret-loi n° 2.20.605 portant promulgation de mesures exceptionnelles au profit de certains employeurs adhérents à la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS), et de leurs employés déclarés assurés auprès de la caisse, touchés par les répercussions de l'épidémie du Covid-19.

Ce projet de décret-loi a été élaboré dans le cadre de la poursuite des efforts du gouvernement pour l'accompagnement de certains secteurs ou entreprises affectés par les conséquences de la pandémie du nouveau coronavirus et la préservation des emplois, a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement. Et d'ajouter que ce projet, présenté par le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, vise à verser des indemnités, pendant une période précisée par un texte réglementaire, au profit des salariés et stagiaires en formation à l'insertion, déclarés en février 2020 auprès de la CNSS par les employeurs qui exercent leurs activités dans l'un des secteurs ou sous-secteurs spécifiés par un texte réglementaire et qui se trouvent dans une situation difficile en raison de l'impact de la pandémie sur leurs activités.

Il s'agit également des travailleurs indépendants et non salariés assurés auprès de cette caisse, conformément à la loi n° 98.15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et de la loi n° 99.15 portant création d'un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des

travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, dont l'activité a été affectée par les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Ce projet de décret inclut également des mesures exceptionnelles qui prévoient notamment de reporter les échéances de cotisation dues à la Caisse nationale de sécurité sociale par les opérateurs concernés par la redevance pour la période précitée, le non-calcul des indemnités et aides familiales prévues par l'article 57 (alinéa 2) du Code général des impôts, qui sont accordées aux salariés et stagiaires en formation pour insertion, dans l'assiette des charges des cotisations de la Caisse nationale de sécurité sociale, si le total de ces indemnités et aides ainsi que la compensation qui seront versées lors de la période susmentionnée excèdent 50% du salaire net moyen, après déduction des impôts, perçu pour les mois de janvier et février 2020, a fait savoir le ministre.

Le projet de loi prévoit également d'obliger l'employeur, ainsi que le travailleur indépendant et le non salarié à restituer à la Caisse nationale de sécurité sociale toute indemnité ou montant déboursé sur la base d'une fausse déclaration de leur part, sous peine d'application des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Ledit projet renvoie de même à un texte réglementaire définissant les catégories d'employeurs, de travailleurs indépendants et de non salariés concernés, ainsi que les critères, conditions et modalités pour bénéficier de l'indemnité susmentionnée.

Le Conseil du gouvernement a également adopté la Charte africaine sur la sé-

curité routière, lancée à Addis-Abeba (Éthiopie) le 31 janvier 2016, ainsi que le projet de loi n° 45.20 portant approbation de cette Charte.

L'adhésion du Royaume à cette Charte, présentée par le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, est en harmonie avec ses engagements antérieurs au sein de son espace continental et intervient au regard de la hausse excessive du taux d'accidents de la route en Afrique, tout en veillant à la préservation des positions inébranlables du Maroc, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, a indiqué le porte-parole du gouvernement.

La Charte vise, en vertu de son article 02, à établir un cadre de consécration des politiques d'amélioration de la sécurité routière en Afrique afin de faciliter la création d'un environnement propice à une réduction significative des accidents de la route, l'élaboration de politiques inclusives de sécurité routière, l'accélération de la mise en oeuvre des programmes nationaux, régionaux et continentaux et la contribution à la synergie des efforts sur la sécurité routière au niveau du continent, a précisé Saaid Amzazi.

La Charte vise également, a-t-il ajouté, à encourager une meilleure coordination entre les partenaires au développement dans ce domaine et à soutenir la participation du secteur privé, des instances de la société civile et des organisations non gouvernementales aux questions de sécurité routière, ainsi qu'à promouvoir l'entente et l'harmonie entre les opérations de collecte, de traitement et de publication des données sur la sécurité routière.

Le Maroc réitère son attachement inconditionnel à la cause palestinienne



“

Appel à orienter les efforts arabes vers le soutien d'une solution politique à la crise libyenne

L'attachement du Maroc aux constantes de la cause palestinienne, consistant en la quête d'un règlement juste mettant fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et permettant l'établissement d'un Etat palestinien indépendant avec Al Qods Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la stabilité, est incessant et inconditionnel, a affirmé mercredi le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

L'attachement du Maroc aux constantes de ce règlement est "incessant, inconditionnel et n'a d'égal que l'effort soutenu de quête des démarches et voies diplomatiques, politiques, juridiques et pratiques à même de parvenir à une solution ou, du moins, réunir les conditions nécessaires à la pérennité de celle-ci, de sorte à réaliser la paix au Moyen-Orient et à favoriser une intégration profitable à tous les pays de la région, a dit Nasser Bourita lors de la 154^e session du Conseil de la Ligue arabe au niveau des ministres des Affaires étrangères.

"Critique, la conjoncture actuelle doit nous interpellier pour stimuler la prise d'initiatives et sortir de l'attentisme, en reconsidérant certaines méthodes suivies et en s'ouvrant sur l'ensemble des acteurs majeurs dans ce dossier", a-t-il ajouté lors de cette session tenue en visioconférence.

Sur un autre registre, le ministre a re-

levé une "tendance" à réduire les défis auxquels fait face le monde arabe à tout ce qui est exogène et en dehors de la région, ce qui est totalement faux".

"Qu'en est-il de ce qui se passe dans notre espace commun en termes de faible intégration, d'échanges commerciaux limités, de la rareté des projets de développements communs ou encore de la régression des investissements bilatéraux, sans évoquer les difficultés qui ont empêché l'élaboration d'un plan d'action commune avec des financements bien déterminés pour faire face à l'impact de la pandémie de Covid-19 sur notre sécurité, notre économie et notre système de santé", a poursuivi Nasser Bourita.

Il a ensuite souligné que s'il y a d'autres défis à relever dans les pays arabes, chacun selon ses priorités et ses orientations nationales, "nous devons impérativement nous pencher sur ces défis et contraintes selon une vision inclusive fondée sur le principe de solidarité, combien ancré dans notre culture et rendu possible à la faveur des ressources et compétences dont regorge notre région". Le Royaume a, par ailleurs, appelé, mercredi, à orienter les efforts arabes vers le soutien d'une solution politique à la crise libyenne au détriment de l'option militaire, et à contribuer à favoriser un cadre neutre pour un dialogue inter-libyen garantissant le maintien de la cohésion nationale, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de la Libye sur l'ensemble de ses

territoires.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a, dans ce sens, souligné, dans son allocution devant les travaux de la 154^e session du Conseil de la Ligue arabe, la nécessité d'œuvrer pour parvenir à une solution à cette crise avec une contribution purement libyenne, et de contribuer à fournir un cadre neutre pour un dialogue inter-libyen qui garantirait le maintien de la cohésion nationale, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de la Libye sur l'ensemble de ses terres, loin de l'ingérence étrangère.

Il a rappelé, lors de cette réunion virtuelle, que le Maroc a abrité un dialogue inter-libyen prometteur, géré par les Libyens eux-mêmes, sur la base de l'accord politique signé, il y a environ cinq ans à Skhirat, entre les parties libyennes.

Le ministre a mis en évidence l'engagement du Royaume du Maroc envers ses frères libyens qui sont appelés à choisir ce qu'ils jugent appropriées parmi les règles et les initiatives pouvant remédier au temps perdu et engager des

négociations politiques globales qui permettraient de mettre fin au conflit et poser les jalons d'une stabilité politique permanente.

Dans un autre contexte, Nasser Bourita a exprimé la solidarité du Royaume avec la République sœur du Soudan suite aux récentes inondations qui ont frappé ce pays.

Il a également adressé ses sincères condoléances à la République du Liban à la suite de l'explosion survenue dans le port de Beyrouth, mettant en avant les Hautes instructions Royales pour l'envoi d'une aide médicale et humanitaire d'urgence à la République du Liban, ainsi que pour le déploiement à Beyrouth d'un hôpital militaire de campagne en vue d'apporter les soins médicaux d'urgence aux populations blessées dans cet incident.

Nasser Bourita a précisé, dans ce cadre, que l'hôpital militaire de campagne a prodigué jusqu'à présent plus de 25.000 interventions thérapeutiques et médicales, des prestations qui traduisent dans les faits, a-t-il dit, la solidarité du Maroc avec ses frères au Liban.

Les pays arabes saluent les efforts du Royaume

Des intervenants, lors des travaux de la 154^e session du Conseil de la Ligue arabe au niveau des ministres des Affaires étrangères, ont salué les efforts déployés par le Maroc pour faire avancer le dialogue politique entre les parties libyennes.

A cet égard, le ministre des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman Badr bin Hamad Al-Busaidi, le ministre des Affaires étrangères de Palestine, Riyad Al-Malki, et le secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, ont salué le rôle joué par le Royaume en abritant et en facilitant le dialogue politique inter-libyen à Bouznika.

Diffusion à la télévision des séances de consolidation des acquis et de révision

Le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé la diffusion des séances de consolidation des acquis et de révision à distance depuis le 10 septembre pour les trois cycles d'enseignement.

Le ministère porte à la connaissance de tous les élèves, étudiants, parents et tuteurs que ces séances, qui sont diffusées sur les chaînes de télévision "Ataqfiya", "Al Amazighiya" et "Laâyouné", visent une préparation optimale de tous les apprenants pour une réussite scolaire dispensée dans de bonnes conditions tout en consolidant leurs acquis durant l'année scolaire précédente dans le cadre de l'enseignement "présentiel" et "à distance", souligne le département de tutelle dans un communiqué mercredi.

Ainsi, la chaîne TV "Laâyouné" diffuse de 08h à 18h, des séances dédiées aux élèves du primaire, tandis qu'"Al Amazighiya" se chargera de la diffusion de séances consacrées au cycle collégial de 08h à 12h30, précise la même source.

La chaîne "Ataqfiya" s'est mobilisée pour la diffusion de ces séances pour les élèves du cycle secondaire qualifiant de 08h à minuit, ajoute le communiqué.

Ces séances sont également disponibles sur la plateforme électronique "<http://telmidTICE.men.gov.ma>", note-t-on.

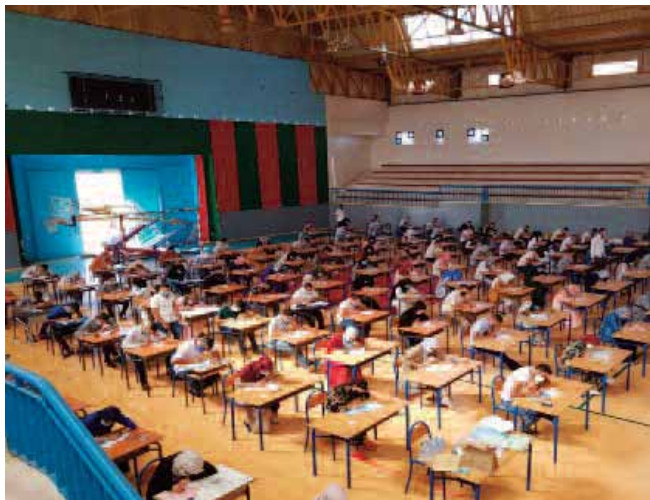


Le ministère a aussi indiqué qu'il annoncera quotidiennement la programmation détaillée de chaque chaîne, comme il l'a fait depuis le début du processus sur son portail électronique officiel et sur ses pages officielles sur les réseaux sociaux.

Le ministère appelle les parents à accompagner leurs fils et filles en matière de suivi de ces séances télévisées dans le

respect de toutes les mesures préventives et assure qu'il restera en contact permanent en ce qui concerne les nouveautés relatives au déroulement de l'opération de l'enseignement à distance.

4800 étudiants passent leurs examens universitaires à El Kelaâ des Sraghna



Un total de 4800 étudiants inscrits à l'Université Cadi Ayyad (UCA) de Marrakech ont entamé, lundi, au niveau du centre d'examens de proximité d'El Kelaâ des Sraghna, les examens reportés de la session de printemps, au titre de l'année universitaire 2019-2020 concernant la licence fondamentale.

Cette première journée a été marquée par une mise en œuvre scrupuleuse des mesures préventives visant à lutter contre la propagation du Covid-19 en milieu universitaire.

Pour ce faire, le centre universitaire polydisciplinaire d'El Kelaâ des Sraghna a fait recours à un centre d'examens composé de 8 espaces répartis sur la ville (Parc El Mer-

bouh, salle couverte, lycée Tassaout, Chambre d'agriculture, Chambre d'industrie, de commerce et de services, salles du centre universitaire, Dar Attalib et Dar atakafa).

Le nombre d'étudiants se répartit entre 3500 étudiants poursuivant leurs études dans les branches du "Droit, section arabe", "des Sciences économiques et de la gestion" au Centre polydisciplinaire universitaire, et 1300 étudiants poursuivant leurs études à la Faculté du droit, à la Faculté des lettres et des sciences humaines, et la Faculté de la langue arabe à Marrakech, mais issus des différentes communes d'El Kelaâ des Sraghna.

Le Centre universitaire polydisciplinaire a ainsi procédé à la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict en coordination avec les autorités locales et la commune urbaine, fondé notamment sur la stérilisation permanente des espaces et salles d'examens, la délimitation des passages et la mise en place de la signalétique nécessaire, outre le port obligatoire des bavettes, la désinfection et le nettoyage des mains, et le respect de la distanciation sociale.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur du centre universitaire polydisciplinaire d'El Kelaâ des Sraghna, Mohamed El Ghali, a indiqué que l'administration du centre a veillé à préparer les conditions ap-

propriées pour garantir à ces examens universitaires plein succès et ce, en dépit de la conjoncture exceptionnelle marquée par la pandémie du coronavirus.

Pour une mise en œuvre scrupuleuse du protocole sanitaire adopté par l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, le Centre a porté son choix sur de grands espaces de la ville et qui répondent aux normes sanitaires requises pour garantir le déroulement des examens dans des conditions sûres, a-t-il expliqué.

Il a tenu à rappeler que la création de ces centres d'examens intervient dans le contexte de la conjoncture exceptionnelle que traverse le Royaume, en raison de la pandémie, ainsi que du souci de préserver la santé de toutes les composantes de l'université (étudiants, enseignants et cadres administratifs).

L'UCA avait procédé à la création de 17 centres de proximité au profit des étudiants qui vont passer ces examens.

Ces centres se répartissent entre les villes de Marrakech, Essaouira (2 centres), Dakhla, Beni Mellal, Tahanaout, Youssefoufia (2 centres), Ouarzazate, Azilal, Benguerir, Safi (2 centres), Zagora, Guelmim, Chichaoua, Tinghir, Laâyouné, Agadir et Kelaâ des Sraghna (un seul centre et 8 espaces pour passer les examens), rappelle-t-on.



Six mois de pandémie: Quelques certitudes, pas mal de doutes, beaucoup d'inconnues



Le Covid-19 fait aujourd'hui partie de notre vie, six mois après avoir été qualifié de pandémie par l'OMS. Un ennemi intime sur lequel on a beaucoup appris, même si nul ne peut répondre à cette question: qu'est-ce qui nous attend cet automne et cet hiver?

L'épidémie va-t-elle repartir?

Après les grands brassages de population de l'été et alors que le confinement du printemps est loin, les contaminations augmentent fortement en Europe. C'est le cas en France, en Espagne ou en Grande-Bretagne, même si on est très en-dessous du niveau atteint au pic de l'épidémie, en mars/avril.

"Des milliers de cas par jour, c'est beaucoup (...). C'est forcément préoccupant", a estimé le ministre français de la Santé, Olivier Véran, mardi sur la radio France Inter.

Si cette tendance persiste, le Royaume-Uni va vivre "une période mouvementée dans les mois à venir", a renchéri sur la BBC Jonathan Van-Tam, l'un des responsables des services sanitaires britanniques.

Une augmentation du nombre de personnes infectées va entraîner "mécaniquement" une hausse des cas graves, avec quelques semaines de décalage, a mis en garde Olivier Véran. Mais dans quelles proportions? C'est toute la question.

Echaudés par la première vague, nombre de médecins craignent que les hôpitaux et les services de réanimation finissent à nouveau par être débordés cet automne, comme en mars. Actuellement, le virus circule surtout parmi les jeunes, population peu à risque, mais les personnes âgées et celles en mauvaise santé seront inexorablement touchées, préviennent-ils.

Moins pessimistes, d'autres font valoir que le risque de saturation des hôpitaux est plus réduit qu'au printemps, notamment car les personnes à risque respectent mieux les gestes barrières.

Les plus optimistes, enfin, misent sur l'existence d'une immunité acquise lors de la première vague, qui ferait barrage à la seconde et éviterait une réédition de la catastrophe de mars. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

Tous insistent en revanche sur l'importance des gestes barrières et du masque.



Réinfections et immunité

Quelques cas de malades guéris puis à nouveau infectés ont été recensés ces dernières semaines dans le monde, relançant la lancinante question de l'immunité.

Le premier cas de réinfection confirmé, un trentenaire de Hong Kong, avait été plus malade la première fois que la deuxième. Les spécialistes y voient un motif d'espoir et le signe que son système immunitaire a appris à se défendre après la première infection.

Surtout, ils insistent sur le fait qu'on ne peut pas tirer de conclusion sur la base de quelques cas seulement. Enfin, ils soulignent que la vraie question n'est pas de savoir si on peut être infecté deux fois, mais plutôt à quel point on est contagieux la deuxième.

Plus largement, l'immunité contre le Covid-19 reste mal comprise. On s'est beaucoup focalisé sur les anticorps, mais des chercheurs espèrent qu'un autre type de réponse immunitaire, basé sur des cellules, les lymphocytes T, puisse freiner l'épidémie. Toutefois, ça n'est encore qu'une théorie.

Le rôle des enfants

Alors que la rentrée scolaire vient d'avoir lieu dans de nombreux pays, on ne sait toujours pas exactement quel est le rôle des enfants dans l'épidémie.

Une chose est sûre: ils tombent rarement très malades du Covid-19. La plupart d'entre eux ne développe qu'une forme légère, voire n'ont pas de symptôme du tout.

En revanche, on ne sait pas s'ils sont aussi contagieux que les adultes. "Quand ils présentent des symptômes, les enfants excrètent la même quantité de virus que les adultes et sont aussi contaminants qu'eux. On ne sait pas à quel point les enfants asymptomatiques peuvent infecter d'autres personnes", résume le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Plusieurs études ont montré que les enfants semblaient peu transmettre la maladie, peut-être car ils ont moins de symptômes (puisque tousser ou éternuer augmente le risque de passer le virus à quelqu'un).

Nombre d'experts appellent toutefois à distinguer les enfants des adolescents, dont le niveau de contagiosité s'assimilerait davantage à celui des adultes.

Vaccin: vite et bien, est-ce possible?

Trouver un vaccin efficace et sûr est considéré comme la meilleure manière de mettre un terme à la pandémie. Mais on ne sait pas quand cela arrivera, malgré de nombreux effets d'annonce dans une compétition planétaire aux enjeux financiers énormes.

Dans son dernier point daté de mercredi, l'OMS recense 35 "candidats vaccins" évalués dans des essais cliniques sur l'homme à travers le monde.

Neuf en sont déjà à la dernière étape, ou s'appêtent à y entrer. C'est la "phase 3", où l'efficacité est mesurée à grande échelle sur des milliers de volontaires.

Etats-Unis, Russie et Chine se livrent une bataille à distance et accélèrent les procédures dans l'espoir d'être les premiers à disposer d'un vaccin, avant même la fin de l'année. Mais les spécialistes appellent à ne pas confondre vitesse et précipitation, car brûler des étapes pourrait poser des problèmes de sécurité.

Illustration de cette indispensable prudence: l'un des projets les plus avancés, mené par le laboratoire AstraZeneca et l'Université britannique d'Oxford, a été mis en pause mardi. La cause: l'apparition d'une "maladie potentiellement inexpliquée", peut-être un effet secondaire grave, chez un participant.

L'Agence européenne du médicament (EMA) estime "que cela pourrait prendre au moins jusqu'au début 2021 pour qu'un vaccin contre le Covid-19 soit prêt à être approuvé et dis-

ponible en quantité suffisante" pour un usage mondial. Et dans le pire des scénarios, il reste possible qu'on n'arrive jamais à mettre un vaccin au point.

Masques et aérosols

La volte-face a été spectaculaire: jugé inutile pour la population en mars, le masque est aujourd'hui recommandé par la plupart des autorités sanitaires mondiales, dont l'OMS. Entre-temps, on a découvert que le Covid-19 se transmettait très probablement par de fines gouttelettes en suspension dans l'air expiré par les malades (les "aérosols"), et pas uniquement via les postillons, plus gros, ou les mains souillées.

On ne connaît pas encore précisément la part de ce mode de transmission dans la dynamique épidémique, mais nombre d'études tendent à dire qu'elle est conséquente.

Dans cette hypothèse, respecter une distance de sécurité ne suffit pas et le masque s'impose, d'autant plus qu'on se trouve dans un lieu clos, densément peuplé et mal ventilé. C'est ce type d'endroits qui est aujourd'hui considéré comme le plus à risque, même si certains pays ont aussi rendu le masque obligatoire dans la rue.

Les médicaments

On y voit aujourd'hui plus clair, grâce aux essais cliniques. Un seul type de médicaments a montré qu'il réduisait la mortalité: les corticoïdes, qui combattent l'inflammation. Mais ils ne sont indiqués que pour les "formes sévères ou critiques" de la maladie, insiste l'OMS.

Un antiviral, le remdesivir, réduit la durée d'hospitalisation, mais son bénéfice est relativement modeste.

En revanche, l'hydroxychloroquine, défendue par le président américain Donald Trump et, en France, par le professeur Didier Raoult, n'a pas démontré d'efficacité.

En Italie, les enfants reprennent le chemin de l'école à l'ombre du coronavirus

Des millions d'élèves italiens retournent sur les bancs d'école la semaine prochaine après six mois passés à la maison, confrontés à un nouveau scénario, avec classes en plein air ou "chambres d'isolement" contre le coronavirus. Ayant déjà commencé dans certains établissements du nord de l'Italie, la majorité des quelque huit millions d'élèves retournent à l'école lundi après que le coronavirus a fermé les classes au début du mois de mars. Certaines régions, comme les Pouilles ou la Calabre, ont décidé cependant de repousser la rentrée au 24 septembre, après un scrutin régional en partie organisé dans les écoles.

L'Italie a été l'un des premiers pays européens à être durement touchés par le Covid-19 qui a jusqu'à présent tué plus de 35.500 personnes sur un total de plus de 280.000 cas.

Le chef du gouvernement Giuseppe Conte a promis mercredi une rentrée "en pleine sécurité".

"Je m'adresse à vous pour vous dire merci, vous avez payé le prix le plus élevé de cette crise. L'école fermée, l'enseignement à distance ont été un poids énorme", a lancé M. Conte aux jeunes au cours d'une conférence de presse. À ses côtés, la ministre de l'Éducation Lucia Azzolina a souligné que plus de 5.000 nouvelles salles de classe avaient été créées et près de 5.000 anciennes agrandies.

Depuis plusieurs semaines, les écoles de la péninsule se préparent au retour des élèves, comme au lycée technique Luigi Einaudi de Rome. "Nous sommes une école complètement différente de celle du 6 mars" date de sa fermeture en raison de l'épidémie de Covid-19, a déclaré à l'AFP Diana Guerani, directrice de ce lycée situé à deux pas de la basilique Saint-Pierre au Vatican. "C'est une situation complètement nouvelle", ajoute Mme Guerani, alors que des ouvriers installent dans les classes de nouveaux bureaux monoplaces à une distance obligatoire d'un mètre les uns des autres.

Le lycée s'est préparé pour mettre à l'abri du Covid le retour de ses quelque 1.000 élèves lundi.

Un ruban adhésif a été ainsi posé au sol indiquant la direction des déplacements, tandis que des distributeurs de désinfectant pour les mains ont été mis aux quatre coins du lycée.

Ce désinfectant est fourni par le gouvernement qui en a promis 170.000 litres par semaine ainsi que la fourniture quotidienne de quelque 11 millions de masques gratuits aux enseignants et aux élèves.

À l'entrée de l'école, une caméra spéciale contrôle si un élève a de la fièvre ou s'il entre dans l'établissement sans masque. Les élèves ayant de la fièvre seront immédiatement isolés dans une salle spéciale "anti-Covid" où des protocoles sont prêts pour tester le virus, précise Marina Di Foggia, une enseignante.

Déjà en place depuis septembre dernier, Luigi Einaudi élargit également un programme pour donner des cours en plein air "aussi longtemps que le temps le permet", a ajouté Mme Guerani.

La stratégie de rentrée des classes en Italie s'articule autour de la mise en quarantaine immédiate de ceux qui ont été "en contact étroit" avec un élève ou un enseignant dont

le test de dépistage de Covid-19 était positif.

Un élève testé positif ne sera autorisé à retourner à l'école qu'après deux tests négatifs et les scientifiques conseillant les autorités recommandent des mesures draconiennes, dont l'interdiction du chant pour éviter les projections.

À Milan, capitale de la Lombardie, la région la plus touchée par l'épidémie, plusieurs lycées ont ouvert lundi, celui de Volta ayant même anticipé son ouverture au 1er septembre. "Nous sommes retournés au lycée la semaine passée, après six mois d'interruption. Après aussi longtemps, j'étais contente. Nous devons porter le masque toute la jour-

née, comme les professeurs. C'est un peu fastidieux (...) mais après un moment on s'y habitue", déclare à l'AFP Laura Bonnano, une lycéenne de 16 ans. "La chose la plus ennuyeuse est que quand nous sommes en récréation, nous ne pouvons pas aller dehors, nous devons rester assis à notre table", souligne sa camarade, Joyce Coling, 17 ans.

ENNA L AUTOMOBILES Importateur officiel de



ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS IFRS - ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2020

Etat de la situation financière (En dinars tunisiens)			Etat des flux de trésorerie (En dinars tunisiens)	
Note	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	30/06/2019
Actifs				
Immobilisations incorporelles	A1	65 337	104 980	
Immobilisations corporelles	A1	61 419 073	61 893 823	
Immobilisations de placement	A2	7 517 200	7 009 215	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	68 937 212	82 735 319	
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 543 988	2 163 405	
Titres de participation dans les filiales	A5	2 914 310	8 119 064	
Actifs d'impôt différé	P4	2 820 180	1 519 704	
Actifs non courants		151 217 550	163 634 509	
Stocks	A6	71 037 131	61 056 995	
Créances clients	A7	44 340 145	80 053 939	
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	385 733	1 340 821	
Actifs d'impôt courant	P4	-	9 439 619	
Autres actifs courants	A9	11 680 803	4 668 699	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A10	-	468 699	
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	15 455 636	8 824 520	
Actifs courants		143 419 448	165 226 593	
Total des actifs		294 636 998	328 861 102	

Etat de la situation financière (En dinars tunisiens)			Etat des flux de trésorerie (En dinars tunisiens)	
Note	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	30/06/2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Résultat avant impôt			10 333 851	25 267 741
Adjustements pour:				
Amortissements			2 374 300	3 868 396
Indemnité de départ à la retraite			108 281	89 200
Provisions			679 866	5 473 900
Charge d'impôt			(2 829 367)	(7 430 966)
Variation de l'impôt différé			(704 609)	(1 749 641)
Variation de l'impôt courant			(2 323 400)	3 815 796
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net			-	1 981 530
Plus ou moins-value sur instruments de couverture			476 311	2 538 742
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles			(1 402 028)	(140 326)
Impact de l'application de la norme IFRS 16			(5 016)	-
Variation du BFR:				
Variation des stocks			(10 341 308)	10 333 226
Variation des créances clients			39 880 970	(22 662 042)
Variation des autres actifs courants			(6 631 648)	(1 522 707)
Variation des dettes fournisseurs			(21 524 860)	5 951 587
Variation des autres passifs courants			714 152	944 584
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			13 985 471	24 608 532

Etat de la situation financière (En dinars tunisiens)			Etat des flux de trésorerie (En dinars tunisiens)	
Note	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	30/06/2019
Capitaux propres				
Capital social		30 000 000	30 000 000	
Réserves consolidées		96 695 119	95 976 476	
Résultat consolidé		7 504 484	17 836 775	
Total des capitaux propres	C1	134 197 603	143 813 251	
Passifs				
Emprunts	P1	13 458 488	10 635 072	
Obligations locatives		456 233	-	
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	533 253	530 097	
Provision pour risques et charges	P3	9 574 414	9 282 122	
Passifs d'impôt différé	P4	-	-	
Passifs non courants		24 022 408	20 447 291	
Dettes fournisseurs	P5	95 246 437	116 830 954	
Obligation locative		-	-	
Autres passifs courants	P6	14 938 940	6 724 789	
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	73 680	48 054	
Passif d'impôt courant	P4	22 604	3 050 874	
Emprunts et dettes financières	P1	23 600 964	35 621 381	
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 829 512	2 322 507	
Passifs courants		136 416 987	164 598 559	
Total passifs		160 439 395	185 045 850	
Total des capitaux propres et passifs		294 636 998	328 861 102	

Etat de résultat net (En dinars tunisiens)			Etat des flux de trésorerie (En dinars tunisiens)	
Note	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2020	30/06/2019
Activités poursuivies				
Résultat issu des contrats avec les clients	R.1	139 673 370	157 234 902	
Coûts des ventes	R.2	(119 011 366)	(155 803 524)	
Marge brute		20 662 004	31 430 979	
Autres gains	R.3	920 231	1 554 205	
Frais de commercialisation et de distribution	R.4	(3 561 290)	(2 316 656)	
Charges administratives	R.5	(9 745 194)	(10 158 598)	
Autres pertes	R.6	(1 080 679)	(8 442 113)	
Résultat opérationnel		7 195 067	14 064 811	
Produits financiers	R.7	5 836 271	9 102 669	
Charges financières	R.8	(2 697 487)	(7 276 535)	
Résultat financier net		3 138 784	1 826 135	
Résultat avant impôt		10 333 851	15 890 944	
Charge d'impôt sur le résultat		(2 829 367)	(2 736 825)	
Résultat après impôt des activités poursuivies		7 504 484	13 154 120	
Résultat consolidé de base par action		7 504 484	13 154 120	
Résultat consolidé dilué par action		0,250	0,438	
Résultat consolidé dilué par action		0,250	0,438	

Autres éléments du résultat global (En dinars tunisiens)			Etat des flux de trésorerie (En dinars tunisiens)	
Note	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	30/06/2019
Résultat net de la période				
		7 504 484	13 154 120	
Autres éléments du résultat global				
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	C-1	(9 672 218)	(7 660 888)	
Ecart actuariel (OCI)	P.2	50 084	84 969	
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		(9 622 134)	(7 575 920)	
Résultat global de la période		(2 117 650)	5 578 200	
Résultat global de base par action		-0,071	0,186	
Résultat global dilué par action		-0,071	0,186	

Etat de la situation financière (En dinars tunisiens)			Etat des flux de trésorerie (En dinars tunisiens)	
Note	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	30/06/2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations			(2 160 508)	(6 680 870)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations			421 205	400 454
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers			3 000 000	59 857
Décassements/Décaissements provenant des prêts au personnel & cautionnements			(70 050)	91 310
Encaissement sur prêt obligataire			660 000	660 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			1 842 647	(5 469 249)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements provenant de distributions de dividendes			6 000 000	(17 400 000)
Encaissement / Décaissement sur emprunts & crédits de gestion			(15 197 002)	(1 762 273)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement			(9 197 002)	(19 162 273)
Variations de la trésorerie			6 631 116	57 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période			8 824 520	8 767 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période			15 455 636	8 824 520



Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.
Société d'Expertise Comptable
Tel : +216 71 962 900 / Fax : +216 71 861 789



Cabinet Sarah Mezou
Expert-comptable
Tel : +216 71 759 200 / Fax : +216 71 767 083
E-mail : s.mezou@supnet.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2020

Tunis, le 4 septembre 2020.

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL automobiles », arrêtés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2020, l'état de résultat net, les autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net bilan de: 294 636 998 TND, un total des capitaux propres de 134 197 603 TND et le résultat bénéficiaire s'élevant à 7 504 484 TND.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers individuels

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évalué de la crise liée à la pandémie de COVID-19 et des difficultés à appréhender ses incidences futures et les perspectives d'avenir. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers individuels intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de la période ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des renseignements financiers et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. arrêtés au 30 juin 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes E et F aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux conséquences financières et économiques de l'épidémie du Covid-19.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Les commissaires aux comptes

Dr. Sarah Mezou
M.T.B.F.
Société d'Expertise Comptable

Sarah Mezou

Sarah Mezou

Macron appelle l'UE à faire front commun face à la Turquie

Le président français Emmanuel Macron a exhorté jeudi l'Europe à parler d'une seule voix et à se montrer "ferme" face à la Turquie en Méditerranée orientale, à quelques heures du sommet avec ses homologues du sud de l'UE sur les tensions dans la zone. "L'Europe doit avoir une voix plus unie et plus claire" face à la Turquie, a déclaré le chef de l'Etat à Portofino en Corse, île française de la Méditerranée. "Nous, Européens, devons être clairs et fermes avec le gouvernement du président (Recep Tayyip) Erdogan qui aujourd'hui a des comportements inadmissibles", et doit "clarifier ses intentions", a-t-il martelé, alors qu'il n'y a pas de position unie européenne sur le sujet. Le décor est ainsi planté pour la rencontre dite du Med7 prévue avec ses six homologues du pourtour méditerranéen et destinée à faire front face aux ambitions d'Ankara en Méditerranée. La Turquie "n'est plus un partenaire dans cette région", a-t-il déploré, tout en soulignant son "souhait profond" de "réengager un dialogue fécond".

Le président français avait déjà déploré mercredi les "tentations impérialistes de quelques grandes puissances méditerranéennes" et appelé l'Europe à défendre ses "intérêts énergétiques, géostratégiques" dans cette zone. Il y va de la "souveraineté européenne", souligne son entourage. Très impliqué dans ce dossier, M. Macron en débatta avec les dirigeants italiens Giuseppe Conte, espagnol Pedro Sanchez, grec Kyriakos Mitsotakis, portugais Antonio Costa, chypriote Nikos Anastasiades et maltais Robert Abela.

La Grèce et Chypre sont en première ligne face à la Turquie, qui revendique le droit d'exploiter des gisements d'hydrocarbures dans une zone maritime qu'Athènes estime relever de sa souveraineté. Ces dernières semaines, ces pays ont montré leurs muscles à coups de déclarations martiales, de manœuvres militaires et d'envois de navires sur zones.

La France a clairement affiché son soutien à la Grèce en déployant des navires de guerre et des avions de combat dans la région, une initiative vivement dénoncée par le président turc.

Parmi les capitales européennes, au moins Paris et Athènes entendent porter ces tensions au cœur de l'agenda de l'Union, à commencer par le prochain sommet européen des 24 et 25 septembre, avec à la clé la menace de sanctions contre la Turquie. Les dirigeants européens n'auront "pas d'autre choix" que d'imposer des "sanctions significatives" à la Turquie si celle-ci "refuse d'entendre raison d'ici là", a insisté le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis jeudi dans une tribune au quotidien Le Monde. Tout comme la Grèce, la France agit la menace de "représailles", assurant bénéficier d'un soutien "croissant" au sein de l'UE face à la Turquie, après s'être retrouvée assez isolée sur ce dossier à l'Otan.

D'ici là, les Européens espèrent pousser la Turquie, qui dispose du levier migratoire pour faire pression sur l'UE, à discuter les termes d'un accord avec la Grèce sous médiation allemande.

"Ces négociations n'ont pas pu reprendre fin août puisque les Turcs ne sont pas revenus à la table des négociations", a relevé l'Elysée. Il faut faire "en sorte que la médiation allemande engagée entre la Grèce et la Turquie puisse reprendre", ajoute la présidence française. Les discussions doivent notamment

porter sur la délimitation des zones exclusives en Méditerranée orientale.

La Turquie exhorte pour sa part l'UE à rester "impartiale", assurant que la menace de sanctions n'aidera "pas à résoudre le problème".


C'est la septième fois que se réunit le Med7, un forum informel qui avait été lancé

en 2016 dans un contexte de fracture entre les pays du nord de l'Europe et ceux du sud sur fond de la crise économique grecque.

Depuis, ces tensions nord-sud se sont apaisées au sein de l'UE mais les pays du Med7 ressentent la nécessité de mieux se coordonner face à des défis communs : les questions migratoires, la crise libyenne et les

relations avec les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Concernant la Libye, où la France dénonce l'implication militaire croissante de la Turquie, "il faut que le dialogue politique reprenne pour que se mettent en place des institutions de transition", a pointé la présidence française.

ENNAL			
AUTOMOBILES			
Importateur officiel de			
			
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES IFRS - ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2020			
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire (En dinars tunisiens)		Etat des flux de trésorerie consolidés intermédiaires (En dinars tunisiens)	
	Note	30/06/2020	31/12/2019
Actifs			
Immobilisations incorporelles	A1	173 323	243 005
Immobilisations corporelles	A2	68 417 552	68 770 053
Immobilisations de placement	A3	5 517 250	7 098 214
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	68 937 313	82 735 419
Actifs financiers à coût amorti	A5	3 286 607	3 156 704
Actif d'impôt différé	A6	2 032 290	814 823
Actifs non courants		150 338 447	162 758 818
Stocks	A7	90 975 052	80 432 543
Créances clients	A8	45 091 576	100 112 338
Actifs financiers à coût amorti (ICT)	A9	313 232	1 127 013
Autres actifs courants	A10	5 669 428	5 559 375
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			468 699
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	14 670 416	13 020 760
Actifs courants		176 719 995	200 820 679
Total des actifs		327 078 442	363 579 497
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire (En dinars tunisiens)			
	Note	30/06/2020	31/12/2019
Capitales propres			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		1 181 084 694	1 121 961 280
Résultat consolidé		3 470 906	22 389 781
Total des capitaux propres consolidés	C1	1 533 575 600	1 653 347 061
Part des minoritaires dans les capitaux propres		1 503	400
Part des minoritaires dans le résultat		1 593	1 752
Total des intérêts minoritaires			
Passifs			
Emprunts	P1	13 926 740	11 321 512
Obligations locales	P2	541 441	
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P3	699 934	583 711
Provision pour risques et charges	P4	9 702 352	9 405 577
Passifs d'impôt différé		46 207	32 972
Passifs non courants		24 823 894	21 343 472
Dettes fournisseurs	P5	617 500	
Provision pour impôt courant	P6	109 920 472	126 206 497
Autres passifs courants	P7	1 121 656	4 310 339
Emprunts et dettes financières	P8	10 088 624	7 687 080
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P9	28 049 520	36 312 733
Autres passifs	P10	50 061	48 055
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P11	1 829 512	2 322 507
Passifs courants		146 677 255	176 887 211
Total passifs		176 301 349	198 230 683
Total des capitaux propres et passifs		327 078 442	363 579 497
Etat de résultat consolidé intermédiaire (En dinars tunisiens)			
	Note	30/06/2020	30/06/2019
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	189 739 296	213 807 268
Coûts des ventes	R-2	(129 886 523)	(171 845 267)
Marge brute		28 852 773	41 962 001
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(4 781 272)	(6 674 123)
Charges administratives	R-4	(13 024 044)	(14 224 208)
Autres produits	R-5	922 731	1 074 238
Autres charges	R-6	(589 837)	(175 636)
Résultat opérationnel		11 850 351	21 962 290
Produits financiers	R-7	853 370	4 178 715
Charges financières	R-8	(2 836 785)	(7 376 301)
Résultat financier net		9 868 936	18 762 703
Résultat avant impôt		9 868 936	18 762 703
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(4 397 940)	(5 625 292)
Résultat après impôt des activités poursuivies		5 470 996	13 137 412
Résultat net de l'exercice		5 470 996	13 137 412
Résultat consolidé de la période		5 470 996	13 137 412
Part des minoritaires dans le résultat de la période		90	169
Résultat consolidé de base par action		0,182	0,438
Résultat consolidé dilué par action		0,182	0,438
Etat des autres éléments du résultat global consolidé intermédiaire (En dinars tunisiens)			
	Note	30/06/2020	31/12/2019
Résultat net de l'exercice		5 470 996	13 137 412
Résultat consolidé de la période		5 470 996	13 137 412
Part des minoritaires dans le résultat de la période		90	169
Résultat consolidé de base par action		0,182	0,438
Résultat consolidé dilué par action		0,182	0,438
Autres éléments du résultat global			
Indicement de capitaux propres à la fin par le biais des AERG (Ecart actuariel (OC))		10 297 409	(8 193 753)
Impôts sur les AERG		94 213	159 880
		598 770	478 019
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	P-3	(9 604 516)	(7 555 853)
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt	P-4	(9 604 516)	(7 555 853)
Part des minoritaires dans le résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		1	-
Résultat global de la période		(4 133 520)	5 581 559
Résultat global de la période consolidé		(4 133 520)	5 581 559
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		90	169
Résultat global consolidé de base par action		-0,182	0,185
Résultat global consolidé dilué par action		-0,182	0,185



Les commissaires aux comptes associés
M.T.F.
Société d'Expertise Comptable
Tel: +216 71 363 930 / Fax: +216 71 861 769



Cabinet Salah Macrou
Expert-comptable
Tel: +216 71 750 200 / Fax: +216 71 267 083
Email: com.salahmacrou@net.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRÊTES AU 30 JUIN 2020 ETABLIS CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Tunis, le 4 septembre 2020.

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAL automobiles SA» et de ses filiales («le groupe»), arrêtés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 30 juin 2020, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2020, un total bilan consolidé de **327 078 442 TND** et des capitaux propres consolidés - part du groupe de **1 533 575 600 TND** y compris le résultat consolidé - part du groupe s'élevant à **5 470 996 TND**.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers individuels

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la pandémie de COVID-19 et des difficultés à appréhender ses incidences futures et les perspectives d'avenir. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, «Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité». Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à interroger des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement assurée que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion



Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du Groupe ENNAL Automobiles arrêtés au 30 juin 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes D et E aux états financiers se rapportant respectivement aux affaires et litiges en cours et aux conséquences financières et économiques de l'épidémie de COVID-19.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Les commissaires aux comptes

Economie

Le déficit de liquidité des banques se creuse en juillet

Le besoin de liquidité des banques a poursuivi son creusement au cours du mois de juillet dernier, se situant en moyenne à 102,7 milliards de dirhams (MMDH) après 100,4 MMDH en juin et 96,5 MMDH en mai, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration. Cette évolution est en relation, particulièrement, avec la hausse de la circulation fiduciaire à l'occasion de l'Aid Al-Adha, explique la DEPF dans sa récente note de conjoncture.

De ce fait, poursuit la même source, Bank Al-Maghrib (BAM) a augmenté le volume de ses opérations d'injection de liquidité qui s'est établi en moyenne à près de 111,8 MMDH après 105,4 MMDH le mois précédent, rapporte la MAP.

La banque centrale est intervenue à travers les avances à 7 jours sur appels d'offres, dont le volume moyen s'est élevé à 40,4 MMDH et a procédé à des opérations de pension livrée pour 38,4 MMDH, précise la DEPF.

En outre, BAM est intervenue à travers les opérations de prêts garantis à 1 an au titre du programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) dont le montant moyen s'est accru à 30,1 MMDH. Les opérations de swap de change, quant à elles, ont porté sur un montant moyen de 3 MMDH.

Pour ce qui est du taux interbancaire moyen pondéré au jour le jour (TIMPJ), il a quasiment stagné au cours du mois de juillet au niveau du taux directeur de 1,5%, décidé le 16 juin par Bank Al-Maghrib. En moyenne, ce taux a poursuivi sa baisse, se situant à 1,50%, en recul de 28 points de base comparativement au mois précédent.

S'agissant du volume moyen des transactions interbancaires, il a augmenté par rapport au mois dernier de 7,1% pour s'établir à 6,2 MMDH.

Concernant l'évolution des taux débiteurs, le taux moyen pondéré global a poursuivi sa tendance baissière au deuxième trimestre 2020, enregistrant un repli, en glissement trimestriel, de 29 points de base pour se situer à 4,58%.

Cette évolution a concerné les taux des crédits à l'équipement (-31 pb à 4,21%) et des facilités de trésorerie (-23 pb à 4,41%). En revanche, ceux des crédits à la consommation et à l'immobilier ont augmenté respectivement de 34 pb et 6 pb à 7,09% et 5,22%.



Le FMI appelle les Etats à renforcer la gouvernance des projets d'infrastructures

A l'heure où les économies tournent au ralenti et où l'endettement atteint des sommets inédits, il est plus que jamais indispensable de renforcer la gouvernance des projets d'infrastructures pour ne pas gaspiller l'argent public.

Ceci est d'autant plus important que «l'investissement public dans les infrastructures jouera un rôle essentiel dans le redressement économique», affirment les économistes Gerd Schwartz, Manal Fouad, Torben Hansen et Geneviève Verdier dans un récent ouvrage édité par le Fonds monétaire international (FMI).

Intitulé « Well Spent : How Strong Infrastructure Governance Can End Waste in Public Investment » (Bien dépensé : comment une gouvernance solide des infrastructures peut mettre fin au gaspillage des investissements publics), le livre s'appuie sur les travaux d'analyse et de renforcement des capacités de l'agence onusienne. Il se base aussi sur les évaluations de la gestion des investissements publics (PIMA) réalisées dans plus de 60 pays.

Dans cet ouvrage de 38 pages, les auteurs expliquent comment les pays peuvent atteindre des résultats d'infrastructure de qualité, dans ce contexte actuel de crise où les ressources se font rares. Lesquels résultats appellent à une meilleure gouvernance des infrastructures, soutiennent-ils.

«Ce livre décrit les bases indispensables d'une gouvernance robuste des infrastructures et présente des pratiques innovantes dans des domaines essentiels. Nous y recensons des exemples de méthodes qui

permettent de lutter contre la corruption dans les projets d'infrastructures, de maîtriser les risques budgétaires, d'intégrer la planification et le budget, et d'adopter de bonnes pratiques en amont du cycle d'investissement public, ainsi que pendant la phase d'évaluation et de sélection des projets (domaine où beaucoup de pays n'obtiennent pas de résultats satisfaisants)», relèvent Gerd Schwartz, Manal Fouad, Torben Hansen et Geneviève Verdier sur le site officiel de l'institution de Bretton Woods.

Pour les quatre économistes, par ailleurs responsables au FMI, l'Etat doit dépenser l'argent public à bon escient en finançant les projets qui en valent la peine.

Pour ce faire, ils estiment que «les pays doivent être pourvus de solides

régimes de gouvernance des infrastructures, c'est-à-dire d'institutions et de dispositifs robustes qui encadrent la planification, la répartition et la réalisation d'infrastructures publiques de qualité». Ce qui contribuera à limiter notamment le gaspillage des deniers publics.

Car, comme le déplore l'étude du Fonds monétaire international, «les investissements publics accouchent trop souvent d'infrastructures onéreuses, de piètre qualité et peu utiles aux populations et à l'activité économique. Il s'agit souvent de projets de long terme, complexes et de grande envergure, qui constituent un terrain propice à la corruption, aux retards et aux dépassements de coûts».

Ce n'est pas tout. L'étude relève également que «certains dysfonctionnements conduisent les pays à gaspiller en moyenne un tiers de leurs dépenses d'infrastructures», soulignent les auteurs du livre. C'est notamment le cas dans certains pays à faible revenu où cette proportion atteint des niveaux vertigineux, jusqu'à 50%.

Pour l'institution internationale, «ces ressources mal employées représentent un potentiel considérable que les pays doivent exploiter pour redresser leurs économies sinistrées par la pandémie».

Mais quoi qu'on en pense, Gerd Schwartz, Manal Fouad, Torben Hansen et Geneviève Verdier sont formels : «La gabegie et les dépenses inutiles dans des projets d'infrastructures ne sont pas une fatalité». Ils affirment que, selon leurs estimations, «la consolidation des régimes de gouvernance des infrastructures pourrait permettre d'éviter plus de la moitié

de ces pertes».

Aussi, ils estiment que le redressement économique qui doit succéder à la crise du Covid-19 est pour les pays l'occasion ou jamais de lancer un pont vers l'avenir en concevant et en construisant des infrastructures publiques de qualité. Et naturellement, en veillant à ce que chaque denier soit dépensé à bon escient.

Il est à souligner que l'ouvrage «couvre des questions critiques telles que l'investissement dans les infrastructures et les objectifs de développement durable, le contrôle de la corruption, la gestion des risques budgétaires, l'intégration de la planification et de la budgétisation et l'identification des meilleures pratiques dans l'évaluation et la sélection des projets», précisent les quatre économistes notant qu'il couvre également les domaines émergents de la gouvernance des infrastructures.

Gerd Schwartz est directeur adjoint du département des finances publiques du FMI. Il supervise les activités du département en matière de gestion budgétaire, et notamment de gouvernance des infrastructures.

Spécialiste des finances publiques et conseille plusieurs pays sur les questions de politique budgétaire et de développement des capacités, Manal Fouad dirige la division de la gestion des finances publiques (GFP) II du département des finances publiques du FMI.

Torben Hansen est chef adjoint de la division GFP I du département des finances publiques du FMI tandis que Geneviève Verdier est chef de division au département Moyen-Orient et Asie centrale du FMI.

Alain Bouthry



La gabegie et les dépenses inutiles ne sont pas une fatalité, selon l'institution de Bretton Woods

Le phosphate marocain est d'une importance stratégique pour le Brésil

Le phosphate marocain est d'une importance stratégique pour le Brésil, un pays à grande vocation agricole qui aspire à booster sa production dans les années à venir, ont souligné les intervenants à un webinar organisé mercredi sur le thème "Maroc-Brésil : l'agro-industrie connecte les continents".

Les conférenciers ont indiqué que les échanges commerciaux entre le Maroc et le Brésil, qui connaissent déjà une dynamique accrue ces dernières années, devront être hissés davantage au niveau des stratégies amorcées dans les deux pays pour franchir de nouveaux paliers en termes de développement qualitatif et quantitatif de leurs secteurs agricoles respectifs, rapporte la MAP.

Intervenant lors de ce séminaire, initié par la Chambre de commerce arabo-brésilienne, le directeur exécutif d'OCP-Brésil, Olavio Takenaka, a affirmé que le Brésil dispose de plusieurs atouts qui augurent d'un développement encore plus soutenu de son agriculture : vastes terres agricoles, plus de 100 millions d'hectares transforma-

bles, une forte utilisation de la technologie, une grande capacité technique et un immense savoir-faire, outre l'abondance des ressources en eau.

Le vaste pays sud-américain est ainsi devenu ces 10 dernières années un des plus grands exportateurs de produits agricoles au monde pour des exportations de 100 milliards de dollars par an, a-t-il fait observer.

Or, le sol brésilien présente une certaine déficience en phosphore et matières organiques, comme dans l'Etat de Mato Grosso, a expliqué M. Takenaka, notant que le pays reste par conséquent dépendant des importations de fertilisants, dont il importe déjà 60% de ses besoins en phosphate, 90% en potassium et 70% en nitrogène.

Le pays sud-américain a d'autant plus besoin de fertilisants qu'il devrait enregistrer, selon la FAO, une croissance agricole de 40% d'ici à 2050 pour répondre aux besoins d'une population mondiale de 10 milliards d'habitants. Une demande à laquelle le Maroc, un fournisseur du Brésil depuis près de 30 ans, est bien placé pour répondre, a-t-il insisté.

Revenant sur les principaux projets de développement réalisés par l'OCP, M. Takenaka a affirmé que l'Office chérifien a pris une décision stratégique en 2010 en mettant en place une filiale à l'étranger, relevant qu'à partir de cette date, l'entreprise marocaine a créé une dizaine de succursales dans les principales régions agricoles brésiliennes qui passeront l'année prochaine à 15 filiales.

En effet, l'OCP accompagne la croissance brésilienne dans le domaine agricole tant en matière première qu'en termes de produits finis, a-t-il fait observer, rappelant, par ailleurs, les partenariats avec les universités et les institutions de recherche au Brésil pour certifier de nouveaux produits adaptés aux cultures brésiliennes.



L'OCP est également engagé, à travers l'Université Mohammed VI Polytechnique, qui ambitionne de devenir l'une des meilleures en Afrique, dans un travail de facilitation de l'échange entre les chercheurs et par la suite entre les étudiants.

De son côté, le chercheur à la Société brésilienne de recherche agricole (Embrapa), Alexandre Morais do Amaral, a indiqué que l'agriculture brésilienne offre plusieurs opportunités de partenariat, précisant que ce secteur a marqué un développement exponentiel durant les 50 dernières années, les terres agricoles ayant augmenté de 33%, les zones de double culture de +340%, la production de 386% et le rendement de la récolte principale de +266%.

Pour lui, les domaines phares de

coopération sont notamment le transfert des technologies et du savoir-faire, les projets de recherche & développement, la certification, la nanotechnologie, la biotechnologie, outre les techniques brésiliennes utilisées dans l'agriculture et l'élevage.

A son tour, l'attaché agricole du Brésil au Maroc, Nilson César Guimarães, a souligné que l'agriculture est un secteur de première importance pour le Maroc, qui a déployé de grands efforts pour le développement de cette filière économique et la réduction de sa dépendance aux pluies.

Le Royaume, a-t-il ajouté, est parvenu entre-temps à diversifier ses produits agricoles, à travers la promotion de produits à grande valeur ajoutée, rappelant que les échanges commerciaux entre le Maroc et le Brésil ont

connu une hausse significative au premier semestre 2020, avec des chiffres semblables à ceux historiques enregistrés en 2017, le Maroc devenant la 3ème destination africaine des exportations brésiliennes.

Animé par le président de la Chambre arabo-brésilienne, Rubens Hannun, le webinar, qui a débattu notamment des marchés stratégiques, de l'échange de savoir-faire et de la diversification des flux commerciaux, a été marqué par la participation notamment de l'ambassadeur du Maroc au Brésil, Nabil Adghoghi, de l'ambassadeur du Brésil au Maroc, Julio Glinternick Bitelli et de la directrice générale du marché extérieur de l'Association brésilienne de l'industrie des machines et équipements (ABIMAQ), Patricia Gomes.



LOCP accompagne la croissance brésilienne dans le domaine agricole tant en matière première qu'en termes de produits finis

Le PLF 2021 devrait instaurer les bases d'une économie plus résiliente et compétitive

Le projet de loi de Finances 2021 devrait instaurer les bases d'une économie plus résiliente et compétitive et redonner confiance aux chefs d'entreprises, a souligné, mercredi à Casablanca, le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj.

La préservation du tissu productif et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise marocaine est l'un des quatre axes fondamentaux qui doivent structurer ce projet en révisant les démarches et dispositifs fiscaux ou douaniers qui entravent son développement, a-t-il estimé lors d'un point de presse virtuel à l'occasion de la rentrée économique 2020-2021.

Il s'agit, également, selon le président du patronat "d'encourager la préférence nationale en donnant un corps aux démarches techniques et commerciales, orienter notre système de taxation sur l'acte de consommer

en allégeant voire supprimant toute taxation qui porte sur la valeur créée par l'entreprise et d'intégrer la dimension sociale dans ce PLF", rapporte la MAP.

"Il y a un changement d'état d'esprit à opérer. Il faut passer d'une stratégie défensive à une stratégie offensive, en gardant notre optimisme et une vigilance accrue, malgré le peu de recul et le manque de visibilité que nous avons", a-t-il lancé. Et d'ajouter "qu'avec la hausse des contaminations et nos suppositions qui se sont avérées fausses, notamment, confinement et saisonnalité en pensant que le confinement allait éradiquer le virus et que ce dernier était saisonnier, nous n'avons d'autres choix que d'apprendre à vivre avec".

M. Alj a jugé "important de rassembler, plus que jamais, nos forces pour dépasser les problématiques économiques induites par la crise mais également celles existant bien avant la pandémie comme l'informel, les délais de

paiement, les lourdeurs administratives sans oublier le volet social qui doit rester au centre de nos priorités".

Ainsi, un programme aussi structurant qu'Intelaka se doit également d'être redynamisé et pourra contribuer fortement à la relance tout en promouvant l'auto-emploi et l'acte d'entreprendre, a-t-il noté.

"D'ailleurs, nous avons sollicité le chef du gouvernement pour tenir, dans les prochains jours, une réunion de la plateforme CGEM-gouvernement pour faire avancer les chantiers urgents", a-t-il annoncé.

Malgré la difficulté de la situation, M. Alj a fait observer que les entreprises continuent à batailler dans le but de préserver les emplois, "qui est notre priorité majeure et l'un de nos engagements dans le cadre du Pacte pour la relance économique et l'emploi", pronant, dans ce sens, la mise en place d'une indemnité perte d'emploi (IPE) de 6 mois pour tous les

secteurs.

De son côté, le vice-président général de la CGEM, Mehdi Tazi, a souligné que l'activité économique doit composer avec le Covid-19 et "nous n'avons pas d'autre choix que de relancer" l'économie.

Devant une urgence sociale qui se fait de plus en plus pressante, M. Tazi a appelé à "libérer l'économie pour qu'elle reparte au mieux, à minima lorsque les freins sont de notre ressort, tout en assurant un revenu minimum à ceux ayant perdu leurs emplois dans la limite de nos moyens".

En guise de recommandations, M. Tazi a proposé, entre autres, l'ouverture des frontières et l'alignement avec les pays de notre zone, l'accélération des réponses sectorielles, au-delà du tourisme, et des mesures d'appui pour tous les secteurs clairement en souffrance ainsi qu'un choc de demande nationale face à une déflation qui semble se confirmer.

La célèbre série “The Walking Dead” tirera bientôt sa révérence



La série américaine à succès “The Walking Dead” s’achèvera en 2022 au terme d’une onzième saison étalée sur deux ans et qui comptera 24 épisodes, a annoncé mercredi son diffuseur aux Etats-Unis, la chaîne câblée AMC. A cela s’ajouteront les six épisodes supplémentaires de la saison 10, au tournage perturbé par la pandémie, dont la diffusion est prévue en 2021. Mais que les fans de “TWD” se rassurent, AMC a déjà commandé une nouvelle série, un “spin-off” centré sur les personnages de Daryl Dixon et Carol Peletier, deux des survivants de l’apocalypse. Après “Fear the Walking Dead” (diffusée en 2015), première série dérivée de l’univers créé par le scénariste Robert Kirkman et l’illustrateur Tony Moore, ce

nouveau “spin-off” sera diffusé par AMC à partir de 2023.

La chaîne travaille également à un troisième projet complémentaire de “TWD”, baptisé “Tales of the Walking Dead” (les contes de “The Walking Dead”), qui s’intéressera plus en détail à certains personnages de la série originale. Adaptée d’une bande-dessinée, “The Walking Dead” met en scène les aventures des rares personnes à avoir survécu à une catastrophe déclenchée par un virus transformant les morts en zombies affamés de chair humaine, eux-mêmes contagieux.

Lancée en 2010, la série a été un immense succès, jusqu’à l’apogée de la saison 5, dont le premier épisode a battu le record d’audience de l’histoire du câble

américain pour un programme non sportif, avec 17,3 millions de téléspectateurs. “TWD” a ensuite accompagné la lente mais inexorable décélération du câble, concurrencé par la vidéo en ligne et les plateformes, jusqu’à passer pour la première fois en deçà du seuil des trois millions de téléspectateurs en mars dernier. Il s’inscrit dans la suite de succès sans précédent de la chaîne AMC, qui a lancé successivement, sur quatre ans les séries “Mad Men”, “Breaking Bad” et “The Walking Dead”, toutes devenues cultes. Aujourd’hui à se renouveler mais malgré les bons parcours de “Fear the Walking Dead” et “Better Call Saul”, respectivement spin-offs de “TWD” et de “Breaking Bad”, n’a pas trouvé la nouvelle perle rare.

Bouillon de culture

FICMA

L’Association “Initiative culturelle”, organisatrice du Festival international “Cinéma et migrations” (FICMA) d’Agadir a décidé de reporter la 17ème édition qui était prévue du 14 au 19 décembre, en raison des circonstances sanitaires exceptionnelles imposées par la pandémie du nouveau coronavirus.

Suite aux conditions prévalant actuellement dans le monde, il a été décidé de reporter cette édition, dans l’attente de l’amélioration des conditions sanitaires afin d’organiser une édition qui répond aux attentes du public, indique le comité d’organisation dans un communiqué.

A noter que la 16ème édition du Festival international “Cinéma et migrations” s’est déroulée du 09 au 14 décembre 2019 et a rendu hommage au cinéma belge, en présence d’une pléiade de personnalités des mondes cinématographique, médiatique et culturel.

Le FICMA a été organisé en partenariat avec le ministère délégué chargé des Marocains résidant à l’étranger et des affaires de la migration, le Centre cinématographique marocain (CCM), le Conseil de la communauté marocaine à l’étranger (CCME), la wilaya de la région Souss Massa, le Conseil régional de Souss-Massa, la préfecture d’Agadir Idda Outanane et la commune d’Agadir.



Nouveaux critères de diversité pour la catégorie “meilleur film” aux Oscars



Les long-métrages espérant décrocher le très convoité prix du meilleur film aux Oscars seront bientôt soumis à des règles strictes de diversité, autant à l’écran qu’au sein des équipes de tournage et de distribution.

Cette initiative majeure annoncée mardi espère répondre à des années de critiques sur le manque de diversité autant au sein de l’Académie des Oscars, accusée d’être trop masculine et trop blanche, que chez les nominés et les lauréats qu’elle sélectionne. “Nous pensons que ces critères d’inclusion seront le moteur d’un changement durable et essentiel à notre industrie”, ont jugé le président de l’Académie David Rubin et son PDG Dawn Hudson, dans un communiqué.

Sous les nouvelles règles, appliquées à partir de 2024, les films concourant pour le prix le plus prestigieux d’Hollywood devront répondre à au moins deux des quatre critères suivants: - mettre à l’affiche au moins un acteur principal issu de minorités ethniques et raciales, que 30% des petits rôles soient incarnés par des personnes de communautés “sous-représentées”, ou que le film aborde comme thème principal les questions relatives à ces minorités.- avoir au sein de son équipe dirigeante ou des membres des équipes

techniques en coulisses des personnes issues de groupes historiquement défavorisés, femmes, personnes LGBT et handicapées comprises. - proposer des stages payants ou des apprentissages aux personnes issues de minorités. - avoir dans son équipe de distribution et de marketing des personnes issues de minorités.

Ces critères, inspirés de ceux mis en place aux Bafta britanniques, ont vocation à “encourager à une représentation équitable à l’écran et en dehors afin de refléter au mieux la diversité de l’audience des films”, ajoute le communiqué.

L’initiative est le résultat d’un nouveau groupe de travail sur la diversité mis en place en juin, alors que partout aux Etats-Unis, des manifestations éclataient pour dénoncer la mort de George Floyd, et plus largement un racisme systémique dans le pays. Fin juin, l’Académie des arts et sciences du cinéma avait aussi dépassé l’objectif qu’elle s’était fixé en 2016 de doubler dans sa composition le nombre de femmes et de membres issus de minorités ethniques.

Les films concourant dans cette catégorie pour les éditions 2022 et 2023 ne seront pas assujettis à cette règle, mais devront fournir à l’Académie des données confidentielles sur le sujet.

Journées culturelles marocaines sous le signe de la rencontre des traditions et de la mer

La diversité culturelle du Maroc et la richesse du patrimoine national, ont été mises en avant lors des journées culturelles marocaines organisées à Tchernomrets, ville touristique située à 350 km de Sofia, sous le thème "Rencontre de la beauté des traditions et de la Mer de la Bulgarie et du Maroc : Montrons les traditions".

C'est en tant qu'invitée spéciale que l'Ambassade du Maroc a pris part les 6 et 7 septembre à cette manifestation culturelle tenue à l'occasion des festivités commémoratives du 135^{ème} anniversaire de la réunification de la République de Bulgarie, indique un communiqué de l'Ambassade.

Ces journées organisées sur invitation du Maire de Tchernomrets Rossen Despov, et en collaboration avec l'Association des produits culturels et des échanges internationaux « Spectre 21^{ème} siècle », ont constitué une opportunité pour le public, venu nombreux d'admirer les tenues traditionnelles marocaines lors d'un défilé de mode organisé lundi dans la grande place du centre-ville.

Cette soirée a été marquée par une présentation en langue bulgare portant sur le volet historique du Caftan marocain, alliant art, innovation et culture originale, tout en préservant la tradition et l'élégance de la femme marocaine et sur les nombreux « designers » et artisans marocains et

étrangers réputés qui se spécialisent dans la confection du caftan et présentent leurs créations lors de défilés de mode au Maroc et à l'étranger.

Les élus de Tchernomrets et des régions avoisinantes ainsi que le public de cette ville ont eu également l'occasion de se familiariser avec la culture et le savoir-faire de l'artisan marocain à travers une exposition d'articles d'artisanat (cuir, bois, cuivre, verre, huile d'Argan, produits cosmétiques etc...).

De même, l'assistance a pu déguster des mets succulents de la cuisine marocaine, reflétant la richesse de l'art culinaire marocain et de la civilisation millénaire du Royaume aux multiples affluents.

Le Maire de la ville, Rossen Despov, a à cette occasion remis à Mme Zakia EL Midaoui, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Maroc en Bulgarie, une plaque du Saint Patron de la ville- Saint Nikolaos, qui est le Patron des pêcheurs et des marins.

Mme El Midaoui a prononcé à cette occasion une allocution mettant en exergue le rôle stratégique que jouent les secteurs de la pêche et du tourisme au Maroc, soulignant le leadership et les actions de Sa Majesté le Roi, pour booster ces secteurs qui représentent une part importante dans



l'économie nationale.

La diplomate marocaine a indiqué que la participation de l'ambassade du Royaume à cet événement culturel est l'occasion pour le public de mieux connaître le Maroc, qui dispose d'atouts touristiques très variés liés à la richesse de son histoire et de sa culture ainsi qu'à la diversité de son climat, de son relief, de ses paysages pittoresques, de son Sahara et de ses oasis, de son littoral, de son artisanat et de son savoir-faire culinaire.

Le Royaume, qui est l'une des destinations touristiques les plus prisées de la rive Sud de la Méditerranée, séduit aussi grâce à sa stabilité politique, à l'hospitalité, à la tolérance et à la générosité qui caractérisent le peuple marocain, a-t-elle souligné.

L'Ambassadeur n'a pas manqué de préciser que le Maroc est un pays maritime, dont le littoral est un atout stratégique majeur dans le développement socio-économique et humain du pays, ajoutant que les eaux marocaines se caractérisent par leur richesse et diversité biologique.

Le littoral marocain abrite un patrimoine environnemental et écologique riche et varié tant par sa valeur intrinsèque que par son intérêt socio-économique, surtout en termes de faune et de flore, de paysages et de sites naturels tels que les dunes et les zones humides.

Mme El Midaoui a relevé que le Royaume possède plus de 3500 kilomètres de littoral partagé entre la Mer Méditerranée et l'Océan Atlantique, représentant ainsi le plus long littoral d'Afrique, notant que cette situation géographique privilégiée a permis au Maroc de multiplier ses passerelles vers l'Europe et les Amériques pour s'imposer comme partenaire incontournable.

Grâce à la vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc s'est doté d'une stratégie de développement « Halioutis », qui a permis de moderniser les ports de pêche du littoral marocain, et de doubler le nombre des emplois du secteur de la pêche, a-t-elle dit.

Elle a de même assuré que le port de Tanger Med, de par sa proximité de l'Europe, et sa zone à conteneurs parmi les plus vastes au monde et des milliers d'hectares de zones franches, ont également contribué au développement économique du secteur de la pêche et du transport maritime au Maroc. La participation à cet événement culturel a été mise en avant par le site d'information bulgare « Burgasnews » qui a publié un article illustré de photographies et d'une vidéo sous le titre « Le Maroc charme les Tchernomrets ».

Le festival du film de Toronto déroule son tapis rouge virtuel



Le Festival international du film de Toronto (TIFF), plus grande fête du 7^e art en Amérique du Nord, s'ouvre jeudi dans une formule virtuelle, pandémie oblige, contraignant les grandes stars d'Hollywood à présenter leurs films à distance. Le festival canadien, qui ne décerne pas de palme ou d'ours comme à Cannes ou à Berlin mais uniquement un prix du public, donne souvent le tempo aux récompenses hivernales à Hollywood.

Habituellement, un demi-million de ciné-

philes accourent au festival pour voir défilier le gratin d'Hollywood sur son tapis rouge. Mais les stars brillent par leur absence cette année, en raison de la fermeture des frontières liée à la pandémie. Les cinéphiles se trouvant dans la région pourront seulement assister à des séances en "drive-in" depuis leur voiture lors du festival, qui présente aussi des films d'auteur en quête de distributeurs.

Autre particularité de cette 45^e édition, à l'affiche jusqu'au 20 septembre, une program-

mation épurée, avec à peine 50 films au menu contre environ 300 habituellement.

Les organisateurs ont toutefois prévu des présentations avec Martin Scorsese, Anthony Hopkins, Nicole Kidman et Kate Winslet, qui participeront à des galas et discussions virtuelles. "Nous voulions toujours faire un festival", "c'est important pour notre public et je pense que nous avons tous besoin d'inspiration et de ce que l'art peut offrir", a indiqué à l'AFP le codirecteur de l'événement Cameron Bailey. "Et il y a aussi le fait que l'industrie cinématographique doit continuer", a-t-il expliqué.

Plusieurs festivals ont été annulés cette année à cause du Covid-19, dont Cannes au printemps et Telluride, dans le sud-ouest des États-Unis. En ces temps difficiles qui n'épargnent pas l'industrie, Toronto souhaite collaborer avec d'autres festivals, comme la Mostra de Venise, qui doit décerner le Lion d'Or samedi, et celui de New York, pour promouvoir ensemble des films.

Les projections de "Nomadland", l'histoire d'une nomade des temps modernes au Nevada, incarnée par une actrice oscarisée, Frances McDormand, auront lieu "presque simultanément" vendredi à Toronto et Venise, qui seraient normalement en compétition pour décrocher l'avant-première mondiale,

selon Cameron Bailey. "Ca n'était pas vraiment logique d'être en compétition cette année, alors que tant de choses sont en jeu", a-t-il dit.

Seront également dévoilés à Toronto "Ammonite" de Francis Lee avec Kate Winslet, "Concrete Cowboy" de Ricky Staub avec Idris Elba ou "One Night in Miami", pour lequel l'actrice afro-américaine Regina King passe derrière la caméra sur la question raciale. L'actrice britannique Kate Winslet se verra attribuer le "Tribute Actor Award", pour sa contribution exceptionnelle au 7^e art, comme Anthony Hopkins - qui joue dans le film "The Father", projeté au TIFF - et la réalisatrice sino-américaine Chloe Zhao.

Le TIFF s'est avéré être, au fil des ans, un tremplin pour les Oscars en récompensant notamment "La Forme de l'eau" et "Green Book", sacrés meilleur film de l'année à Hollywood. Cette année, le festival s'ouvre avec le dernier film de Spike Lee, une adaptation de l'oeuvre "American Utopia" de David Byrne, qui aborde le racisme et les violences policières.

Spike Lee "a été un artiste qui s'est fait entendre sur tellement de sujets au fil des ans, ça donne l'impression que cette année, ce qu'il dit depuis des décennies résonne en beaucoup plus de gens", a estimé Cameron Bailey.

Dombrovskis, *un poids lourd de la Commission pour redémarrer le commerce européen*

Portrait



Nommé mardi commissaire européen au Commerce, le Letton Valdis Dombrovskis s'est forgé, en six ans passés à la Commission, la réputation d'un homme sérieux et compétent, rompu aux questions économiques, mais desservi par une image austère.

Ancien premier ministre de Lettonie, il est parvenu, sans coup d'éclat, à tracer sa route à Bruxelles, où il est arrivé en 2014, jusqu'à devenir fin 2019 l'un des trois "vice-présidents exécutifs" de l'équipe composée par la nouvelle présidente Ursula von der Leyen --un titre qu'il conservera.

Après cinq ans à s'occuper de l'euro, cet homme de droite était depuis un an en charge de l'Economie au service des personnes", un portefeuille où il chapeautait d'autres commissaires --tout en gardant la responsabilité de la finance.

Le visage rond, d'immuables lunettes rectangulaires et une raie impeccable sur le côté, Valdis Dombrovskis est un habitué des réunions des ministres des Finances de l'UE.

Le très placide Valdis Dombrovskis, bourreau de travail à l'éternel visage poupin, s'affirme ainsi comme une pièce centrale de l'exécutif européen.

Sa nomination est une revanche pour ce tenant d'une ligne austérioritaire, déjà membre de la Commission Juncker de 2014 à 2019, au sein de laquelle, en charge des services financiers, il aura perdu bien des arbitrages face à un Pierre Moscovici soutenu par Jean-Claude Juncker. Tout en préparant avec fermeté la sortie de la City du système financier communautaire, il aura su creuser ces dernières années les sillons de l'Union bancaire et du marché unique des capitaux, que Mairead Mc Guinness doit désormais finaliser sous sa supervision. C'est bien le Letton, artisan en 2014 de l'adoption de l'euro par son pays, qui continuera de représenter la Commission européenne à l'Eurogroupe, qui réunit les ministres des Finances de la zone euro, a précisé Ursula von der Leyen.

Sa nomination est aussi un pari. S'il a démontré toute sa carrière une réelle habileté politique, Valdis Dombrovskis manque d'expérience dans le portefeuille qui lui revient. Ses précédents postes au sein de la Commission l'ont toutefois amené à négocier l'accord sur les investissements que l'UE cherche à conclure avec la Chine et il a participé aux travaux visant à réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC), rappelle son entourage.

En conférence de presse, il répond inlassablement aux journalistes dans un anglais monocorde, sans trait d'esprit, mais parfois aussi sans langue de bois.

A ses anciens postes de commissaire, il était, entre autres, chargé de négocier l'accord sur les investissements que l'UE cherche à conclure avec la Chine et avait suivi les travaux visant à réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC), rappelle-t-on dans son entourage.

"Il a aussi beaucoup travaillé avec les Etats-Unis, sur les décisions financières, les marchés financiers, le blanchiment d'argent... On a eu beaucoup de contacts avec (le secrétaire américain au Trésor Steven) Mnuchin", souligne-t-on de même source.

A l'époque de son arrivée au pouvoir en 2009, dans ce petit pays balte méfiant envers la Russie en raison de leur histoire, il était à 37 ans le plus jeune Premier ministre d'Europe. Il avait annoncé sa démission en novembre 2013 après l'effondrement du toit d'un supermarché à Riga qui avait fait 54 morts.

Aujourd'hui encore, il détient le record de longévité au poste de Premier ministre depuis le retour de la Lettonie à l'indépendance en 1991. Il est resté

populaire dans son pays, grâce à une image d'homme politique honnête, et ce, malgré la douloureuse cure d'austérité imposée par un plan de sauvetage international quand il était aux manettes.

Sa gestion de la crise lui avait cependant permis de gagner le respect de ses pairs européens, en particulier de la chancelière allemande Angela Merkel.

Ce physicien de formation a par ailleurs été l'artisan de l'adhésion de la Lettonie à la zone euro, à laquelle ce pays de deux millions d'habitants a adhéré le 1er janvier 2014, malgré une opinion publique très réticente.

Tour à tour économiste en chef de la Banque centrale lettone, député européen ou ministre des Finances, Valdis Dombrovskis, 49 ans, parle anglais, allemand, russe et a des connaissances d'espagnol.

Il dit apprécier le basket, sport roi dans les pays baltes, ainsi que le ski et la plongée.

Il aime les films américains des frères Coen et affiche son éclectisme en matière musical, entre les groupes de pop britannique Depeche Mode et de métal industriel allemand Rammstein.

L'école et la mixité sociale

Vers une ségrégation scolaire ?



Les inégalités sociales qui deviennent de plus en plus profondes dans la société marocaine créent une certaine ségrégation culturelle et géographique parmi les populations. Les riches, les classes moyennes et les catégories défavorisées ne vivent plus en harmonie sociale. En effet, les inégalités engendrent des disparités en termes de mobilité, d'accès aux services et aux possibilités qu'offre la société.

Les différentes catégories ne fréquentent plus les mêmes espaces commerciaux, ni les mêmes hôpitaux, ni encore les mêmes écoles. On assiste donc non seulement à une rupture de la mixité sociale, mais la mixité scolaire est aussi mise en jeu. La crise de l'école marocaine en général, et surtout de l'école publique, et la dégradation notoire de la qualité de l'enseignement public, d'une part, et le développement de l'enseignement privé avec une qualité légèrement améliorée par rapport à l'enseignement public, d'autre part, ont fait que les élèves marocains fréquentent l'école qui convient à la catégorie sociale de leurs familles.

L'école publique est réservée aux enfants des familles pauvres, notamment dans les grandes villes. Quant aux classes moyennes, elles optent pour l'enseignement privé. Il est constaté également que les familles les plus aisées, choisissent l'enseignement étranger pour la scolarisation de leurs enfants, et ceci à travers des écoles implantées au Maroc mais qui relèvent des pays étrangers, appelées communément « écoles de mission ». En effet, ces écoles qui sont dédiées principalement aux enfants des diplomates, admettent des élèves marocains moyennant des prix relativement élevés.

Il ne serait pas anodin de rappeler que les différents ordres d'enseignement cités présentent plusieurs divergences, non seulement en termes de qualité, mais aussi aux niveaux linguistique et culturel. L'école publique est, en effet, un espace

largement arabisé et réserve une grande place aux enseignements traditionnels et authentiques. Par contre, l'enseignement privé accorde une grande importance aux langues étrangères, et spécialement à la langue française, comme il est ouvert à l'enseignement de certaines disciplines modernes non disponibles à l'école publique, à l'instar de la musique, la danse et les arts en général. En outre, les écoles étrangères assurent une éducation moderne et véhiculent une culture occidentale radicalement différente de la culture marocaine. On assiste donc à des disparités sociolinguistiques et culturelles flagrantes avec un aspect conflictuel manifeste.

Par ailleurs, les nombres des inscriptions concernant chacun des ordres d'enseignement dévoilent nettement l'ampleur de ces inégalités. En effet, les inscriptions aux établissements de l'enseignement privé augmentent chaque année au détriment des inscriptions à l'école publique. Les statistiques publiées par le Conseil économique, social et environnemental en 2018, précisent que, concernant l'enseignement primaire, le taux des inscriptions aux écoles privées est passé de 15,2% lors de la rentrée scolaire 2014-2015 à 16,8% pour l'année scolaire 2017-2018. Le Conseil estime que, dans un contexte de scepticisme quant à l'avenir de l'école publique, l'enseignement privé a toutes les chances de voir sa part s'accroître davantage dans les prochaines années.

Cette situation ne favorise pas l'égalité des chances et aggrave les inégalités sociales. En outre, même au niveau de l'enseignement privé, les inégalités sont flagrantes. En effet, à cause de l'hétérogénéité des écoles privées, la qualité d'enseignement diffère d'une école à une autre. Ainsi la qualité de l'enseignement dont peut bénéficier chaque élève dépend des capacités financières de ses parents. Ceci comporte le risque de vulnérabilité

et de surendettement des ménages modestes et de la classe moyenne ayant le souci de permettre à leurs enfants un enseignement dépassant leurs moyens(1).

Les écoles étrangères, de leur côté reçoivent des milliers d'élèves marocains appartenant aux familles riches. La qualité de l'enseignement assurée dans ce genre d'écoles attire même certaines familles de la classe moyenne qui préfèrent faire des économies sur plusieurs plans pour pouvoir financer une meilleure scolarité pour leurs enfants. Les établissements scolaires d'enseignement français au Maroc sont les plus attractifs à ce niveau.

En effet, selon les chiffres disponibles sur le site officiel de l'enseignement français au Maroc, ces établissements sont parmi les plus denses au monde. A la rentrée de 2017, et concernant tous les niveaux d'enseignement, plus de 37.000 élèves y étaient scolarisés, dont plus de 60 % de nationalité marocaine(2).

C'est ainsi qu'est dressée la hiérarchie dans le système scolaire au Maroc. L'école publique y est considérée comme réservée aux pauvres. Elle symbolise, pour la majorité de la population, un espace qui sert à la production des chômeurs, ou dans les meilleurs cas, des salariés et des petits fonctionnaires. Les postes de responsabilité et les hautes fonctions sont réservés aux lauréats des meilleures écoles privées ou étrangères qui ont plus de chance de couronner leurs études par des diplômes supérieurs délivrés par les grandes écoles européennes ou américaines. Ce diagnostic menace, manifestement, non seulement la mixité scolaire, mais aussi la cohésion sociale, la stabilité et la sécurité.

Le recul flagrant de la mixité sociale dans l'école marocaine est une réalité qui a été relevée aussi par certaines enquêtes internationales. Par exemple, le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), à l'occasion d'une enquête menée en 2016(3), précise

que 84% des élèves marocains sont scolarisés dans des écoles où les couches défavorisées sont dominantes. Il s'agit d'ailleurs du taux le plus élevé de l'échantillon considéré par l'enquête en question.

Le Maroc a enregistré également la plus faible part d'enfants inscrits dans des établissements en équilibre social ou dans une école où les couches aisées sont majoritaires, avec un taux ne dépassant pas 8%. Dans ce même ordre d'idées, l'enquête internationale TIMSS 2016, mesurant les performances en mathématiques et en sciences des élèves à la fin de la quatrième année de scolarité obligatoire, a mis en évidence le rapport entre la mixité sociale dans les écoles et la réussite scolaire, au moins pour les matières scientifiques.

Elle relève que les élèves fréquentant des écoles où la classe aisée est dominante enregistrent un score supérieur de 77 points en mathématiques, et de 100 points en sciences(4).

C'est ainsi que l'espace scolaire marocain est marqué par une certaine ségrégation entre les différentes couches sociales. Le système éducatif est à plusieurs vitesses. Par conséquent, l'avenir des élèves est inévitablement impacté positivement ou négativement, selon le type d'enseignement. Les milieux les plus défavorisés qui n'ont accès qu'à l'école publique gratuite, n'ont que peu de chance, par rapport aux autres, de réussir leur cursus scolaire, et encore moins de se faire une place sur le marché d'emploi. Cette situation met en péril la cohésion sociale.

Par **Jawad ABIBI**
Chercheur en droit public

Références :

- (1) CESE, Rapport annuel 2017.
- (2) <https://www.sfmoroc.org/fr>. Consulté le 04/10/2018.
- (3) Cette enquête a couvert 319.000 élèves de 50 pays, dont 11.000 écoliers marocains.
- (4) NAZIH, Ablam, « Ecole publique: Le danger reculé de la mixité sociale », *l'économiste* | Édition N°:5208 Lz 13/02/2018.

FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD RESIDENCE EL BARAKKA
3ème étage apt N 7
OUJDA Tél. 0536689121
EMAIL: FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR
Constitution
Société SAHAR DISTRIBUTION SARL/AU

Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 17/07/2020 il a été établi
Les statuts d'une société a SARL/ AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
OBJET : - NEGOCE
RAISON SOCIAL : SAHAR DISTRIBUTION
SIEGE SOCIAL:
OUJDA, DHAR LAM-HALLA LOT MOUHOB RUE A 10 N° 14
DUREE : 99ans
CAPITAL SOCIAL:
10.000,00 dirhams apport en numéraire divise sur 100 parts sociales de 100,00 dirhams chacune
-Pour Mr. MIR ADEL100 Parts
GERANCE : la société est gérée par Mr. MIR ADEL pour une durée illimitée.
LE BENEFICE : cinq pour cent 5% a la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 02/09/2020 SOUS N°1832
POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
N°7109/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 16/2020 / DGM / SEGMA
Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

Le 12/10/2020 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 16/2020/ DGM /SEGMA, pour La maintenance des équipements d'automatisation de l'observation météorologique des aérodromes de Benslimane et Essaouira -Diverses Préfectures-
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 dhs (vingt Mille Dirhams)
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 798 600,00 dhs (Sept cent quatre-vingt-dix-huit mille et six cent dirhams TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
1) Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.
1) Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité;
1) Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit transmettre

par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
Il est prévu une visite des lieux le :
29/09/2020 à 10h au Centre Provincial Météorologique d'Essaouira à Essaouira.
30/09/2020 à 10h au Centre Provincial Météorologique de Benslimane à Benslimane.
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N°7110/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/08/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :
Dénomination : " GLOBAL RIM " S.A.R.L. AU
Siège Social : : RDC N°61 LOT EL BASSATINE 02 BOUZNKA
Associés :
- Mr. NADIR ABDELMOUGHIT, apporteur en numéraire 100 000.00 dhs soit 1000 parts sociales
Objet :
TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr. NADIR ABDELMOUGHIT
Dépôt légale : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Première Instance de

Benslimane sous le N°257 RCN° 6307
N°7111/PA
CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
Constitution d'une S.A.R.L. AU
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/09/2020, il a été établi les statuts d'une Société

SARL AU, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :
Dénomination : " AD MAIORA " S.A.R.L. AU
Siège Social : : N°7 MAGASIN 1 LOT AOUADI 1 BOUZNKA.
Associés :
- Mr. AHMED LAFSAHI, apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts sociales
Objet : • PROMOTION

IMMOBILIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr. AOMARA LAFSAHI
Dépôt légale : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Première Instance de Benslimane sous le N°259 RCN° 6309
N°7112/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Rhamna
Groupement des Collectivités Territoriales Rhamna

**AVIS RECTIFICATIF DE REPORT
D'appel d'offres ouvert N° 01/2020/GCTR ET 02/2020/GCTR**

Le président du Groupement des Collectivités Territoriales Rhamna informe le public que des modifications sont portées a l'appel d'offre relatif aux :

- ACQUISITION DE MATERIEL MEDICAL POUR L'HOPITAL PROVINCIAL ET LES CENTRES DE SANTES RHAMNA.

- TRAVEAUX D'AMENAGEMENT HOPITAL PROVINCIAL RHAMNA dans les Journaux :

- Libération N° 9106 du 03/09/2020

-Itihad Lichtiraki N° 1442 du 03/09/2020

Lesdites modifications concernent :

- Le numéro d'appel d'offres N°01/2020/GCTR Concerne : ACQUISITION DE MATERIEL MEDICAL POUR L'HOPITAL PROVINCIAL ET LES CENTRES DE SANTES RHAMNA au lieu du N° 02/2020/GCTR

- Le numéro d'appel d'offres N°02/2020/GCTR Concerne: TRAVEAUX D'AMENAGEMENT HOPITAL PROVINCIAL RHAMNA. Au lieu du N° 01/2020/GCTR

L'estimation des couts des prestations appel d'offre Concerne: ACQUISITION DE MATERIEL MEDICAL POUR L'HOPITAL PROVINCIAL ET LES CENTRES DE SANTES RHAMNA est fixé par le maître d'ouvrage à la somme de : Deux Millions Deux Cent Quatre Vingt Six Mille Cent Vingt Dirhams (2.286.120.00 DHS) au lieu du Deux Millions Quatre Cent Quatre-vingt Mille Trois Cent Seize Dirhams (2.480.316.00 DHS)

N°7106/PA



Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Quadrans Régionale d'Éducation et de Formation - Région de l'Oriental
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION PROVINCIALE JERADA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 05/10/2020 à 09h, il sera procédé dans la salle des marchés au siège de La direction provinciale de Jerada S15 quartier administratif Jerada l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° AO	Objet	Estimation		Cautionnement provisoire
		Max	Min	
12/AF1/2020	Achat de Légumes et Fruits destinés aux internats et aux cantines des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de Jerada et aux Dours Taleb disposant d'une convention avec cette Direction - Académie régionale d'éducation et de formation région de l'oriental. Jerada à 09H00	UN MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE DHS TTC. 1 788 840,00 DHS. TTC	UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CENT TROIS DHS TTC. 1 257 103,00DHS. TTC	15 000.00 DHS QUINZE MILLE DHS.

Les dossiers des consultations peuvent être retirés du bureau des marchés relevant de la direction provinciale de Jerada. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis du bureau des marchés relevant de la direction provinciale de Jerada ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les dispositions de l'article 8 du règlement de la consultation, et doivent être originales ou copies certifiées conformes.

N°7108/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
COMMUNE RAHALA

**Avis d'examen d'aptitude professionnelle
Pour accès au poste d'adjoint technique 2^{ème} grade échelle 07**

Le président de la commune RAHALA déclare l'organisation d'examen d'aptitude professionnelle pour accès au poste d'adjoint technique 2^o grade échelle 7 le 11/10/2020 à 9h00 au siège de la commune.
Cet examen est ouvert aux adjoints techniques 3^o grade, qui ont passé 06 années au moins de service effectif jusqu'à 30/6/2020 en tant que telle, le nombre de poste : un seul poste.

L'examen comprend les éléments suivants:

• ÉPREUVES ÉCRITES:

1 – Examen écrit en d'ordre général durée 3heures - coefficient 02

2 – Examen écrit de spécialisation durée 03 heures coefficient 03

• ÉPREUVE ORALE :

Test de spécialisation requise; durée 15 à 30 minutes ; coefficient 03.

Décerné pour chaque examen une note entre 0 et 20 et toute note inférieure à 5/20 est considérée éliminatoire.

Qualifié pour passer l'épreuve orale : les candidats obtenus une note comprise entre 10 et 20 sans avoir une note éliminatoire.

Ceux qui souhaitent participer, doivent déposer leur candidature au service de personnel.

Le dossier comprend les documents suivants:

1 – une demande écrite adressée au président du conseil

2 – une copie de la dernière décision de promotion

Le 25 septembre 2020 est la date limite pour accepter les demandes de mise en candidature.

N°7107/PA

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ CHIBANE FRÈRES SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/07/2020 enregistré à SAFI, le 21/07/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION
 SOCIÉTÉ : CHIBANE FRÈRES « S.A.R.L. »
O B J E T
 La société a pour objet :
 - L'achat, la revente de pièces détachées
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ :
 99 Ans à dater de sa constitution.
SIÈGE SOCIAL
 SAFI, 77 ROUTE AVIATION LOT MOUNA
CAPITAL SOCIAL
 10.000,00 DHS divisé en 100 parts de 100 DH chacune entièrement libérées et attribuées comme suit :
 - Mr CHIBANE MOHAMMED.....50 PARTS : 5.000,00 DH
 - Mr CHIBANE ABDERRAHIM.....50 PARTS : 5.000,00 DH
GÉRANCE
 La société est gérée par M.CHIBANE MOHAMMED ET M. CHIBANE ABDERRAHIM pour une durée illimitée La société sera valablement engagée par la signature séparée des co-gérants M.CHIBANE MOHAMMED et M. CHIBANE ABDERRAHIM.
EXERCICE SOCIAL :
 Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année

IMMATRICULATION
 La société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 10583 du 24/07/2020 du tribunal de 1ère instance d SAFI.

N°7101/PA

HAWASAT SARL AU
 Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 17/03/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : « HAWASAT » SARL AU
Objet de la société : Import export de tous produits électriques et électroniques.
Siège social : 42. Avenue des Forces auxiliaires 1er étage Hay Raja - Casablanca.
Capital social : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune totalement libérées, et attribuées à l'associé unique M. Mhamed Taleb.
Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.
Gérance : La société sera gérée par M. Mhamed Taleb gérant unique.
 Le dépôt légal a été effectué au centre régional de l'investissement de Casablanca RC n°471167.

N°7244/PA

COLUMBUS MCKINNON NORTH WEST AFRICA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE A ASSOCIÉ UNIQUE
CAPITAL SOCIAL : 400.000 DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : 53, Avenue

Hassan Souktani, quartier Gauthier, Casablanca RC n°247909

Aux termes du procès-verbal des décisions ordinaires de l'Associé unique en date du 5 mars 2020, il a été décidé ce qui suit :
 1. Constatation de la démission de Columbus McKinnon France de ses fonctions de gérant de la société ;
 2. Nomination de monsieur Chakib Zaari en qualité de nouveau gérant de la société.
 Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 741080 en date du 24 juillet 2020.

N°7243/PA

« NADOR DES COMPTES SARL D'AU » CONSTITUTION
 1/ Aux termes d'un ASSP en date du 07/08/2020 à Nador, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont:
DENOMINATION : « AGIRPRO » SARL
OBJET SOCIAL :
 • PROMOTEUR IMMOBILIER.
 • TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR AUTRUI.
 • MARCHAND EFFECTUANT IMPORT EXPORT.
SIÈGE SOCIAL : Lotissement El Omrane N° 3075 Selouane, Nador.
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : Fixé à 100.000,00 dhs *Mr. AZZAMMOURI BOUBKER.....500 parts *Mr. AZZAMMOURI MUSTAPHA.....500 parts
GERANCE : Confiée à Mr. AZZAMMOURI BOUBKER.

EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.
BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'assemblée générale soit distribué soit reporté soit mis en réserve.
 II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T. 1ère instance de Nador, Le 19/08/2020, N° 2831 et Registre de Commerce N° 20443.

N°7102/PA

« SOGEFCO »
 7 AV LALLA MERYEM KISSARIAT MERNISSI FES.
CONSTITUTION
« DINA PLAST »
 Au terme d'un acte sous seing privé en date à Fès le 07 juillet 2020, il a été établi les statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
 • **DENOMINATION :** « DINA PLAST » S.A.R.L. AU
 • **OBJET :** - FABRICATION DE SEMELLES.
 • **SIÈGE SOCIAL :** S1 LOT 64 POLE URBAIN RAS EL MA ZI AIN CHKEF Fes.
 • **DURÉE DE LA SOCIÉTÉ :** La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de création.
 • **CAPITAL SOCIAL**
 Le capital est fixé à 100.000,00 DHS (CENT MILLE DIRHAMS) divisé en mille parts (1000) de cent (100,00) dirhams
BOUTOUB MOUNCEF : 100.000,00 DH
 • La gérance est attribuée à Monsieur BOUTOUB MOUNCEF.
 Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de com-

merce de Fès le 31 août 2020 sous N° 2020/2020 R.C N° 63543.

N°7103/PA

CONSTITUTION SOCIÉTÉ «YOUSHUILE» SARL AU
 Aux termes d'un acte S.S.P à El Aioun en date du 10/08/2020, a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : «YOUSHUILE» SARL/AU.
Objet : Fabriquant de Conserves Alimentaires ou de Confitures.
Siège Social : Douar Old Ali Ben Abbou Mestegmer El Aioun-Mestegmer.
Durée : 99 ans.
Capital Social : Cent Mille Dirhams (100000.00dhs).
Les Associés : Mr HNINI LAHCEN C.I.N n°F234754 propriétaire de 1000 Parts sociale.
Gérance : Mr HNINI LAHCEN CIN n°F234754.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er instance de Taourirt, le 04/09/2020 sous le N° 236, RC N° 1183.

N°7104/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Région Marrakech-Safi
 Province de Safi
 Commune Chahda
 Bureau des Marchés
Avis d'appel d'offres ouvert
 N° 01 /2020
 Le lundi 19 octobre 2020 à 11 heures, il sera procédé au bureau du président de la commune Chahda province de Safi, à l'ouverture des plis re-

latifs à l'appel d'offres ouvert en séance publique sur offres de prix pour : Création d'un poste HTA à 22 KV de transformation alimentant le siège de la commune Chahda.
 Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du bureau du service technique de la commune Chahda, province de Safi, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
 La caution provisoire : 3.600,00 DHS (Trois mille six cents dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 206.074,24 DH (Deux cent six mille soixante quatorze dirhams 24 cts TTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage ;
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - soit les déposer contre récépissé au service technique de la commune Chahda ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°7105/PA

**ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TAROUJANT
 CERCLE TRAUDANT
 CIADAT FRAYJA
 COMMUNE AIT IGAS**

AVIS DE CONCOURS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le président de la commune **AIT IGAS** annonce que la commune Territoriale **AIT IGAS** organisera le 10 OCTOBRE 2020 à 10 heures du matin au siège de cette commune un concours d'aptitude professionnelle pour l'année 2020 pour l'accès au grade Technicien 1er grade, échelle 11 au profit des fonctionnaires ayant 6 ans d'ancienneté dans le cadre des Technicien 2^{ème} grade, échelle 10 au 31.10.2020

Dossier d'inscription:

- demande pour passer l'examen de compétence professionnel
- une copie de la carte d'identité nationale
- la décision de nomination dans le grade Technicien 2^o grade.

Les demandes doivent être déposées au bureau du service personnel de la commune territoriale AIT IGAS avant le 30.09.2020.

AIT IGAS le :
 Le président de la Commune

*observation:

-Les demandes de participation doivent être déposées au service du personnel de la Commune.

N°7100/PA

**ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TAROUJANT
 CERCLE TRAUDANT
 CIADAT TAMALOKTE
 COMMUNE TAMALOUKT**

AVIS DE CONCOURS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le président de la commune **TAMALOUKT** annonce que la commune Territoriale **TAMALOUKT** organisera le 08 octobre 2020 à 10 heures du matin au siège de cette commune un concours d'aptitude professionnelle pour l'année 2020 pour l'accès au grade Adjoint administratif 1^{er} grade, échelle 8 au profit des fonctionnaires ayant 6 ans d'ancienneté dans le cadre des adjoint administratif 2^{ème} grade, échelle 7 au 31.10.2020

Dossier d'inscription:

- demande pour passer l'examen de compétence Professionnel
- une copie de la carte d'identité nationale
- la décision de nomination dans le grade adjoint administratif 2^o grade.

Les demandes doivent être déposées au bureau du service personnel de la commune territoriale Tamaloukt avant le 30.09.2020.

Tamaloukt le :
 Le président de la Commune

*observation:

-Les demandes de participation doivent être déposées au service du personnel de la Commune.

N°7099/PA

MUREX SARL AU
469, Imm Roches Offices -N°
28 - 3ème étage -Bd AM-
BASSADEUR BEN AICHA,
-Casablanca

Au terme du Procès verbal de l'Assemblée général extraordinaire du 25/08/2020, l'associé unique de la société « MUREX SARLAU » au capital de 2 000 000,00 Dirhams, a décidé ce qui suit :
- Augmentation du capital social pour le porter de 2 000 000DH à 5 000 000DH
Le dépôt légal a effectué au tribunal de Casablanca le 09/09/2020 sous le n°745372
N°7091/PA

STOCK PIECES
AUTO SARL AU 63, Bd
Emile Zola -Casablanca
Au terme du Procès verbal de l'Assemblée général extraordinaire du 28/08/2020, l'associé unique de la société « STOCK PIECES AUTO SARLAU » au capital de 500 000,00 Dirhams, a décidé ce qui suit :
- Réduction du capital pour le ramener de 500 000DH à 100 000DH par absorption de pertes de la société à hauteur de 400 000DH.
- Augmentation du capital de la société pour le porter de 100 000DH à 1 000 000DH

Le dépôt légal a effectué au tribunal de Casablanca le 09/09/2020 sous le n°745413
N°7092/PA

NOVACARI SARL AU
Roche Noir, 178- Ambassadeur Ben Aicha -Appartement N° 1-Casablanca
Au terme du Procès verbal de l'Assemblée général extraordinaire du 26/08/2020, l'associé unique de la société « NOVACARI SARLAU » au capital de 100 000,00 Dirhams, a décidé ce qui suit :
- Augmentation du capital social pour le porter de 100 000 DH à 3 000 000DH
Le dépôt légal a effectué au tribunal de Casablanca le 09/09/2020 sous le n°745413
N°7093/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 10/2020/DREFLCDSO
Le 07 du mois d'Octobre

2020 à 10h, Il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la conte la Désertification du Sud-Ouest à Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour :
Lot n°1 : Réalisation des études techniques d'ouverture, de réhabilitation et d'entretien d'environ 16,8 Km de pistes forestières dans les provinces d'Ouarzazate et de Tinghir.
Lot n°2 : Réalisation des études techniques de réhabilitation et d'entretien d'environ 18,5 Km de pistes forestières dans la province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat.WWW.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :
- Lot n° 1 : montant du cautionnement provisoire :

(10.000.00) DixMille dhs
- Lot n° 2 : montant du cautionnement provisoire : (10.000.00) DixMille dhs
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à :- Lot n°1 : Quatre vingt deux mille deux cent trente trois dirhams, soixante centimes toutes taxes comprises (82 233,60) dh TTC
- Lot n° 2 : Quatre vingt et onze mille six cent quatre vingt six dirhams toutes taxes comprises (91 686,00) Dh TTC

-Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 , 31 et 148du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest sise à la Cité Administratif à Agadir
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat, en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation.

Les bureaux d'études installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original ducertificat d'agrément - domaine d'activité : D4

Les bureaux d'études non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement par le règlement de consultation.

N°7094/PA

CONSTITUTION
DE LA SOCIETE
SOCIETE SERVICE JIBLI
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

LITE LIMITEE
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2020 enregistré à SAFL, le 02/09/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE:
SOCIETE SERVICE JIBLI « S.A.R.L »
O B J E T La société a pour objet

- Le commerce sur Internet livraison à domicile
DUREE DE LA SOCIETE : 99 Ans à dater de sa constitution.

SIEGE SOCIAL : SAFL N° 3 VILLA RC RUE IMAM MALIK BP 46000 CAPITAL SOCIAL 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 DH chacune entièrement libérées et attribuées comme suit :
- Mr DHAIBA ZAKARIA... ..500 PARTS :50.000,00 DH
- Mr RAFA YOUSSEF..... 500 PARTS : 50.000,00 DH
G E R A N C E
La société est gérée par M.DHAIBA ZAKARIA pour une durée illimitée
La société sera valablement engagée par la signature séparée du-gérant M.DHAIBA ZAKARIA.

EXERCICE SOCIAL : Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année
IMMATRICULATION
La société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 10663 du 07/09/2020 du tribunal de 1ère instance d SAFL.
N°7095/PA

AZUR GAME
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
D'ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 100.000,00

SIEGE SOCIAL : SAFI, N° 1 BIS IMMEUBLE N° 3 LOT AL WIFAK AV
IBN BATOUTA

Suivant délibérations ordinaires de l'associé unique en date du 30/06/2020, il a été décidé :

1) D'accepter la démission de M.JALAL KIOUANI de ses fonctions de gérant au sein de la Société et lui donne quitus définitif et sans réserves de sa gestion. 2) De nommer M. AYUB LAKHBIZI de nationalité marocaine, né à YOUSOUFIA le 15/05/1994 demeurant à SAFI N° 10 RUE 24 QU ANAS, titulaire de la CIN N° HH 57930, gérant pour une durée d'une année renouvelable avec tacite reconduc-

tion à compter de la date du dépôt de la présente déclaration modificative.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance de SAFI le 22/07/2020 sous le n°836.
N°7096/PA

SOCIETE LAZIE DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT URBAIN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE DH 6.100.000,00
SIEGE SOCIAL : SAFI, N° 14 RUE 43 LOTS
DAKHLA QU AZIB DERAI

Aux termes des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22/07/2020, il a été décidé :
- D'entériner la cession de 430 parts sociales opérée par M.LAHCEN BABAHAMOU au profit de M. MOHAMMED BABAHAMOU en date du 21/07/2020
- D'agréer M.MOHAMMED BABAHAMOU en tant que nouvel associé et co-gérant de la société - D'investir le nouveau co-gérant des pouvoirs dévolus à la gérance par l'article 15 des statuts tel qu'il a été modifié par les dispositions de ladite assemblée réunie le 22/07/2020.
La nouvelle répartition du capital qui s'élève à 6 100 000,00 DHS est désormais fixée comme suit

- M.LAHCEN BABAHAMOU 4389 parts*1 000,00= 4 389 000,00DHS
- M.MOHAMMED BABAHAMOU 430 parts*1 000,00= 430 000,00DHS
- Héritiers AHMED BABAHAMOU 427 parts*1 000,00= 427 000,00DHS
- M. MOHAMMED BASOR 427 parts*1 000,00= 427 000,00DHS
- M. MUSTAPHA BABAHAMOU 427 parts*1 000,00= 427 000,00DHS
Soit au total 6.100.000,00 (SIX MILLION CENT MILLE DIRHAMS)

La société est valablement engagée par la signature séparée de l'un des deux co-gérants : M.LAHCEN BABAHAMOU ou M. MOHAMMED BABAHAMOU
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance de SAFI le 19/08/2020 sous le n°1695
N°7097/PA

SOCIETE PROPHAR S.A.R.L
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE DH 400.000,00
SIEGE SOCIAL : SAFI, N° 5, 1ER ETAGE RUE 37 HAY ANAS
Suivant délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 29/06/2020, il a été décidé :

1) La cessation des fonctions de gérant M. FARSI AHMED après avoir constaté l'arrivée à terme de son mandat de gérant, et lui donne quitus définitif et irrévocable de sa gestion.
2) La reconduction de Messieurs MUSTAPHA ZAHIR et MOHAMMED BELAYATE dans leurs fonctions de gérant pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée par la signature conjointe des co-gérants : M. MUSTAPHA ZAHIR et M. MOHAMMED BELAYATE.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance de SAFI le 22/07/2020 sous le n°837.
N°7098/PA

LE RESTE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT DEMEURE SANS CHANGEMENT.
N°7090/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 72/2020/BR

Le président du conseil de la région de l'oriental informe aux publics que l'avis de l'appel d'offre n° : 72/2020/BR, relatif : Travaux de construction de la route NC reliant Iaghraba et route Ouled Aïssa (douar hadachat) sur une longueur totale de 3.226 km- Commune Mtalsa -Province Driouch..Publié dans le journal libération n° 9112du 10/09/2020 et Rissalat Al Ouma n° 11620 du 10/09/2020,est modifié comme suit :

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc,doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	3	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

AU LIEU DE :

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc,doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	4	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

- LE RESTE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT DEMEURE SANS CHANGEMENT.

N°7090/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE DRAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE GOULMIMA
CAIDAT DE TADIGHOUST
COMMUNE DE TADIGHOUST

ANNANCE D'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L'ANNEE 2020
L'ORGANISATION AU SIEGE DE LA COMMUNE RURALE DE TADIGHOUST L'EXAMEN D'APTITUDE
PROFISSIONNELLE AU PROFIT DU PERSONNEL DE CETTE COMMUNE AU TITRE ANNEE 2020 SELON
LE TABLEAU SUIVANT

L'EXAMAIN	CONDITION DE PARTICIPATION	POSTES RESERVES	DATE D'EXEMAIN	DATE LIMITEE POUR LE DEPOT DE CANDIDATURE
Examen d'aptitude professionnelle pour la promotion au rang d'Adjoint technique 2ème grade	Adjoint technique 3ème grade +6 ans d'ancienneté	01	03/10/2020	02/10/2020
Examen d'aptitude professionnelle pour la promotion au rang d'Adjoint administratif 2ème grade	Adjoint administratif 3ème grade+6 ans d'ancienneté	01	10/10/2020	09/10/2020

LE PRESIDENT

N°7089/PA

A TADIGHOUST LE : 07/09/2020

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MADIOUNA
SECRETARIAT GENERAL
DBM Avis d'Appel
d'offres ouvert
N° 13/2020/INDH
Le 05/10/2020 à 10H , il
sera procédé dans la salle de
réunion du siège de la
province de Médiouna, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix pour TRAVAUX
D'AMENAGMENTS DE 06
CENTRES DE PRESCO-
LAIRES RELEVANT DE LA
PROVINCE MADIOUNA.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau du
secrétariat général de la pro-
vince de Médiouna (division
de budget et des
marchés/service des mar-
chés), il peut également être
téléchargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : cinq
mille dirhams (5 000,00 Dhs)
L'estimation des couts des

prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de DEUX CENT
SOIXANTE HUIT MILLE
QUATRE CENT ONZE DI-
RHAMS 20CTS TTC (268
411.20 TTC)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27,29 et 31
du décret n° 2.12.349 relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer par courrier
recommandé avec accusé de
réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du secrétariat général de
la province de Médiouna
(division de budget et des
marchés/service des mar-
chés).
• Soit les transmettre par
voie électronique au Maître
d'ouvrage via le portail des
marchés publics : www.mar-
chespublics.gov.ma
• Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 09 du règlement
de consultation.
N°7083/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MADIOUNA
COMMUNE
DE TIT MELLIL
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME,
ETUDES, AFFAIRES
TECHNIQUE
ET MARCHES PUBLICS
SERVICE TECHNIQUE,
ETUDE ET MARCHÉS
PUBLICS.
BUREAU DES
MARCHES PUBLICS
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERTS N° 06/2020
Le 06/10/2020 à 11 H 00
Minute, il sera procédé au
bureau de Monsieur le pré-
sident de la Commune de Tit
Mellil, à l'ouverture des plis
relative à l'appel d'offres sur
offres de prix pour :
ETUDES TOPOGRA-
PHIQUES RELATIVES A LA

PREPARATION DES AR-
RETES D'ALIGNEMENT A
LA COMMUNE DE TIT
MELLIL.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
bureau des marchés sis à la
Commune de Tit Mellil.il
peut également être télé-
chargé à partir du portail des
marchés publics : www.mar-
chespublics.gov.ma.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :
SEPT MILLE DHS (7 000,00)
L'estimation des couts des
prestations établis par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : TROIS CENT
VINGT HUIT MILLE TROIS
CENT VINGT DIRHAMS
(328 320,00)
Le contenu la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27-et 29 et
31 de décret n° 2-12-349 du
20 Mars 2013 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit les envoyer par cour-
rier électronique via le por-
tail des marchés publics :
www.marchespublics.gov.ma.
• soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
d'ordre de la Commune de
Tit Mellil ..
• soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis au bureau
précité
• Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 08 du règlement
de consultation.
N°7084/PA
C.C.S.I sarl
Cabinet de consulting
et solution informatique
Tel : 0523287803
Constitution

Aux termes d'un acte sous-
seing privé en date du
12/08/2020, il a été établi
les statuts d'une SARL AU
avec les caractéristiques sont
: Dénomination : ESPACE
EAGLE s.a.r.l au
Objet : EXPLOITANT UN
CAFE, PIZZERIA, FAST
FOOD, SNACK.
Siège sociale : RDC N°349
HAY EL WAHDA EL ALIA
MOHAMMEDIA
Capital social : 100.000,00
dhs divisé en 1000 parts so-
ciales de 100DH chacune,
toutes souscrites en numé-
raire et libérées de la totalité.
M. OUHAMMOU AHMED
: 1000 parts.
- Gérance : M. OUHAM-
MOU AHMED, gérant
unique.
Le dépôt légal a été effectué
au secrétariat greffe du tribu-
nal de première instance de
Mohammedia le 07/09/2020
sous N° 988.
N°7085/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION RABAT SALE KENITRA
PROVINCE DE KENITRA
CERCLE SOUK LARBAA DU GHARB
CAIDAT KARIAT BENOUDA
COMMUNE TERRITORIAL BENI MALEK

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/2020
* SEANCE PUBLIQUE *

Le 07/10/2020 à 10 heures du matin , il sera procédé, au bureau de président de la commune territoriale de Beni Malek à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour :
TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS DES LIAISONS ROUTIERES ET VOIES INTERCOMMUNALES DANS LA COMMUNE TERRITORIALE BENI MALEK

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la commune territoriale de Beni Malek , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **trois cent cinquante mille dirhams (350000,00 DH)**.
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Onze million huit cent trente mille sept cent treize dirhams 60cts (11830713,60DH)**.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service technique de la Commune territoriale de Beni Malek.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception a la commune territoriale de beni malek
- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La commune organisera le 24/09/2020 à 10 heure une visite des lieux rendez vous au siège de la commune, la commune invite les concurrents d'assister a cette visite

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B(Travaux routiers et voirie urbaine)	2	B1(Travaux de terrassements routiers courants) ;
		B5(Assises non traités et enduits superficiels) ;

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.
N°7088/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MADIOUNA
CONSEIL PROVINCIAL

Avis modificatif relatif à l'Appel d'offres ouvert
N°07/2020/CPM

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres ouvert N° 07 /2020/CPM relatif à l'équipement du centre de réanimation à l'hôpital provincial de Mediouna –PROVINCE DE MADIOUNA- en lot unique, qui avait paru dans le journal « libération » en date du 28/08/2020 sous N° 9101, a connu des modifications suivantes :

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation au lieu de l'article 08 du règlement de consultation
- Le dossier d'appel d'offres ouvert exige le dépôt des prospectus et notices de tous les prix indiqués au bordereau des prix détaillés estimatifs (voir l'article 14 de règlement de consultation).
- Le nouveau dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

N°7086/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BOULEMANE
CERCLE DE MISSOUR
CAIDAT DE MISSOUR
COMMUNE DE OUIZEGHT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRE DE PRIX N° : 07/2020/CO ;

Le : jeudi 08 octobre 2020 à partir de 11 H , il sera procédé à la salle des réunions de la commune de Ouizeght, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° D'APPEL D'OFFRES	OBJET	CAUTION PROVISOIRE	ESTIMATION
07/2020/CO	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEGUIAS AUX DOUARS TAGOURASTE, TAGUENTCHA IGHREM OUFELLA ET AIT BOYDODANE. COMMUNE OUIZEGHT	Sept mille dirhams (7000,00 dhs)	Deux cent soixante neuf mille quatre cent quarante deux dirhams (269442,00 Dhs)

- Les dossiers peuvent être retirés du bureau du service technique de la commune, ils peuvent également être téléchargés, à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
- Les dossiers d'appel d'offre peuvent être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada 1 1434(20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 précité.

-LES CONCURRENTS PEUVENT :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au nom du président de la Commune.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.
- Soit transmettre leurs plis par voie électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du Décret n° : 2-12-349 précité et énumérés à l'article 6 du règlement de consultation.
N°7087/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

MÉMENTO	SOUÇON	LETTRES D'OSLO	GROUPE NOMBREUX PRONOM	JUGE	ACTIVE	DIVAN	PARADIS	DARON
RENÉGAT					PIÈCE DE LA CHARRUE			
NUIT					HYMNE			
			RATURER PARTIE DU CORPS					
GROGNA	GAZ RARE	DIAPHRAGME			GRISON LETTRES DE JEAN			
DISPENSÉE						SYMBOLE DU XÉNON	DE BAS EN HAUT RÉJOUI	PRONOM
DÉMONSTRATIF		COLÈRE	PAMPHLET	PARTIE DE L'INTESTIN	DEUXIÈME VERTÈBRE CERVICALE			
FÉDÉRER						LA DAME DU PREMIER COURT		
ÉTHIQUE					EN ACCÈS EN SCÈNE		VOIE ÉCHASSIER	ÂGES
BALAI	INDISPENSABLE	RÉCUSA						
	ROMAINS	FAUX BIJOU PRONOM			NOTA BENE POSSESSIF		EN OUTRE	
VACCINÉ					CACHER			
SAVANT MUSULMAN				PROJETÉS				

Solution mots flechés d'hier

SUPPLÉMENTAIRE	FAUCON	PLAINTES	MÉTAL MONOCHROME	O	MARQUE LE DOUTE	GRECQUE LIQUIDE SILLONNÉ	P	PRONOM	E	DE BAS EN HAUT UNE ARME À FEU	BLESSE AVEC UNE ARME À FEU
ENDURE	ION	UTILE	CLICHE	HE	INSECTE	U	POSSESSIF	TON	MM	BEATITUDE	OB
SCOTCH	DENREES	EPLUCHER	FLAGRATION	CAUSE	ACTE	GESTE					

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâidi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouma El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2					■					
3					■					
4			■						■	
5							■			
6		■						■		
7				■		■				■
8			■							
9					■					
10						■				

HORIZONTELEMENT

- 1- Gros
- 2- Elimer - Chrétien d'Égypte
- 3- Ville belge - Assassinier
- 4- Eelos - Bassin ménager
- 5- Écarteurs - Époque
- 6- Enleviez - En les
- 7- Point de saignée - Touché
- 8- Id est - Choisisrent
- 9- Fouille - Sens
- 10- Choisisites - Demi-mouche

VERTICALEMENT

- 1- Plante médicinale
- 2- Saule de vauvier - Vrai
- 3- Fameux vaincu - Une des Cyclades - Note
- 4- Pressant - Gagna
- 5- Alerte
- 6- En lice - Baie jaune
- 7- Écrit - Invention arabe
- 8- Assaini - Bouge (Se ...)
- 9- Indien - Amassés
- 10- Roi de Perse - Cheville

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	R	J	O	L	A	I	N	E
2	O	V	A	I	R	E	S	■	E	N
3	N	I	■	N	I	A	I	S	■	T
4	D	A	N	G	E	R	E	U	S	E
5	A	T	O	L	L	■	■	S	U	R
6	N	I	E	E	■	E	S	T	A	I
7	I	O	■	S	E	N	T	E	■	N
8	T	N	T	■	S	T	A	N	C	E
9	E	■	D	E	S	E	R	T	E	E
10	S	I	T	U	E	E	■	E	T	S

Grilles de sudoku

Facile

	9	5			7	8		4
	6				3	5		
4	7	8		1	5			
2						6		
6	5	3				1	8	9
		7						2
			2	8		7	4	6
		6	7				5	
7	4	5			3	2		

Moyen

2		3	9		8			1
4			7	5				
		7	1					
		6		9	2			4
	4		1		5			6
	1		3	6		8		
				3		6		
				8	7			9
	8		4		9	1		7

Difficile

	3			9				
		6		7		3		
			1			4		5
					7		8	4
	1	8		5		6	2	
6	7		8					
9	2			6				
		5		2		7		
				8			3	

Expert

			7	8			2	
1	2						5	3
		6						1
			6			2		
	5							7
		3			1			
	4					7		
5	1					9		4
	6		4		9			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	6	2	1	9	8	5	3	7
9	7	1	6	3	5	2	8	4
3	5	8	7	2	4	6	1	9
5	2	3	8	7	9	4	6	1
1	8	7	5	4	6	3	9	2
6	9	4	3	1	2	8	7	5
8	4	6	9	5	1	7	2	3
7	1	5	2	8	3	9	4	6
2	3	9	4	6	7	1	5	8

Moyen

6	1	7	4	3	9	2	8	5
5	8	4	1	6	2	3	7	9
2	9	3	5	8	7	6	1	4
9	4	6	3	2	8	7	5	1
7	5	1	6	9	4	8	3	2
3	2	8	7	5	1	4	9	6
4	3	5	9	7	6	1	2	8
1	7	2	8	4	5	9	6	3
8	6	9	2	1	3	5	4	7

Difficile

5	1	2	4	7	3	6	9	8
6	9	3	2	5	8	1	7	4
8	7	4	1	9	6	2	5	3
1	3	8	5	4	2	9	6	7
2	5	7	3	6	9	4	8	1
9	4	6	7	8	1	3	2	5
3	6	1	8	2	7	5	4	9
7	2	5	9	1	4	8	3	6
4	8	9	6	3	5	7	1	2

Expert

3	5	4	7	9	6	1	8	2
1	9	7	2	8	4	3	6	5
6	8	2	1	3	5	4	9	7
4	6	5	8	2	7	9	1	3
2	3	9	5	6	1	7	4	8
7	1	8	9	4	3	2	5	6
8	2	1	3	5	9	6	7	4
9	4	3	6	7	8	5	2	1
5	7	6	4	1	2	8	3	9

Sport

ASFAR-WAC

Un match nul sur tous les plans

Le clasico opposant mercredi l'ASFAR au Wydad de Casablanca s'est soldé par un score de parité (1-1), au terme d'un match retard comptant pour la 22^e journée du Botola Pro D1, disputé au Complexe sportif Prince Moulay Abdellah à Rabat. Après une entame de rencontre prudente de part et d'autre, les Wydadis ont pris les devants parvenant à ouvrir le score dès la 17^e minute grâce à l'attaquant Ismail El Haddad.

Profitant d'une contre-attaque des Rouge et Blanc, le numéro 11 du WAC a donné l'avantage à son équipe qui a réussi à maintenir cet avantage jusqu'au terme de la première période.

De retour des vestiaires, les Militaires ont repris, petit à petit, confiance profitant du relâchement des hommes de Juan Carlos Garrido.

À dix minutes de la fin, les locaux ont mis le pied sur le cuir, en exerçant un pressing constant sur la défense adverse.

Après avoir trompé le portier du WAC Ahmed Reda Tagnaouti, Imad Errahouli aurait pu égaliser à la 83^e minute mais il a raté le cadre. Une minute plus tard, son coéquipier Hamza Goudali a remis les pendules à l'heure offrant aux siens l'égalisation.

Les Wydadis ont raté le coche lors de ce clasico se contentant d'un unique point qui leur permet, toutefois, d'occuper la deuxième marche du podium avec un total de 41 points, ex aequo avec le Mouloudia d'Oujda.

Pour sa part, l'ASFAR se hisse à la sixième position avec 35 points aux côtés du Difaâ d'El Jadida.

Pour rappel, la rencontre comptant pour cette 22^e journée entre le Raja et le Rapide Oued Zem a été reportée au 27 septembre (20h00), avait annoncé la Ligue nationale de football professionnel (LNFP), et ce suite aux résultats du dernier test médical du Covid-19 auquel ont été soumises les composantes du Rapide



Oued Zem et qui ont révélé la contamination de huit de ses joueurs.

Deux autres matches en retard comptant pour la 22^e journée ont été disputés mardi dernier. Il y a lieu de signaler en premier la victoire de l'IRT en déplacement aux dépens de l'OOCK par 1-0. Il s'agit là de la deuxième victoire consécutive à l'extérieur de l'équipe tangéroise qui avait battu auparavant le Raja (0-1), leader du championnat.

Au terme de la rencontre, l'Olympique de Khouribga stagne à la quatorzième place du classement avec un total de 24 points, suivi par l'IRT qui, malgré la victoire, demeure avant-dernier avec 21 unités.

Quant au Raja de Béni Mellal et au Difaâ d'El Jadida, ils se sont neutralisés (0-0) à Oued Zem.

Au classement, le DHJ occupe la sixième place avec un total de 35 points, tandis que son adversaire du jour est toujours dernier avec 10 unités.

Divers

Stage des U23

La sélection nationale U23 entamera les entraînements du 13 au 23 septembre au Complexe Mohammed VI de Maâmora, a annoncé mercredi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Ces entraînements seront précédés de tests médicaux relatifs au Covid-19 en application du protocole sanitaire adopté par les autorités compétentes, a indiqué la FRMF dans un communiqué.

Voici, par ailleurs, la liste des joueurs convoqués : Kernane Abderahman (OOCK), El Asfa Ziyad (RBM), Karkache Soufiane (WAC), Medkour Abdelilah, Soukhane Oussama et Mochtanime Moad (RCA), Mofid Mohammed, Chaabani Amine, Ait Ourkhan Khaled et Salim Reda (AS FAR), Boudali Ayoub (MAT), Belarbi El Mehdi, Limouri Youssef, Sellak Az-zedine et Boussii Driss (FUS), Boulehourd Charaf (OD), El Ouhabi Hatem (IRT), Ait Mohammed Hatem (HUSA), Hafari Oussama (CAYB), Bouhra Seif Eddine (RCOZ), Ichlalen Amine, Dari Hamza et Skendar Mohammed (DHJ) et El Moutaraji Ismail (SCCM).

Hadhoudi rejoint le Raja

Le défenseur Marouane Hadhoudi s'est engagé pour trois ans avec le Raja de Casablanca (RCA) en provenance du Difaâ d'El Jadida (DHJ), a annoncé le club casablancais.

Formé au centre de formation du RCA, le joueur de 28 ans va rejoindre les Verts au début de la saison 2020-2021, a souligné le Raja dans un communiqué.

Le joueur de la sélection nationale des locaux rejoindra le Raja, libre au terme de son contrat avec le DHJ qui s'achève à la fin de la saison 2019-2020, a fait savoir le communiqué.

Ayant évolué dans les équipes des différentes catégories d'âge du club casablancais, Hadhoudi a rejoint en 2012 le Racing de Casablanca avant de faire un court passage du côté de la Renaissance de Berkane lors de la saison 2014-2015. Le défenseur a ensuite signé pour le Difaâ (été 2015) où il a évolué ces cinq dernières années.

La CAF dévoile sa stratégie aux actrices du football féminin



Présenter la stratégie du football féminin de la CAF et le futur format de la Ligue des champions aux actrices du football féminin, telle est la mission que s'est donnée la CAF à l'occasion d'une réunion par visioconférence tenue mardi (8 septembre 2020) avec des joueuses et entraîneuses des équipes féminines.

La réunion, présidée par Anthony Baffoe, secrétaire général adjoint en charge du développe-

ment du football, qui présentait les voies et moyens d'« accélérer le développement durable du football féminin africain », a mis en exergue des exposés de Safia Abdeldayem, chef du Département du football féminin de la CAF et de Samson Adamu, directeur des compétitions.

Au rang des participantes au rendez-vous virtuel, on peut citer des entraîneuses comme Clémentine Touré (Côte d'Ivoire), Desirée Ellis

(Afrique du Sud) et Lamia Boumedhi (U-17 Maroc), ainsi que des joueuses telles qu'Asiat Oshoala, Ebi Onome (Nigeria), Ajara Njoya, Gaelle Enganamouit (Cameroun), Thembi Kgatana, Janine Van Wyk (Afrique du Sud), Sarah Essam (Egypte), Elizabeth Addo (Ghana) et Jean Sseninde (Ouganda) entre autres.

Dans son introduction, Anthony Baffoe a tenu à rassurer les participantes quant à l'intérêt que la CAF porte au football féminin et l'importance d'un travail synergique pour le développer.

« Nous avons organisé cette réunion pour écouter les joueuses et entraîneuses » a-t-il déclaré d'emblée.

Conscient des difficultés rencontrées pour promouvoir le football féminin dans les différentes régions d'Afrique, il a ajouté : « Nous avons désormais des directeurs exécutifs dans chaque zone qui devront s'assurer que la stratégie du football féminin lancée par la CAF suit favorablement ses objectifs au sein des régions et que les AMS suivent bien le train ».

Elles ont dit

Asiat Oshoala : « Je suis très contente de faire partie de cette initiative et j'espère que tout

va pouvoir se mettre en place. Je suis assez sûre qu'à la fin de la journée, nous serons toutes contentes. Dans un an, nous dirons que nous avons avancé et dans deux ans, nous pourrions passer à une étape supérieure ».

Ebi Onome : « Cette Ligue des champions féminine sera quelque chose dont on parlera. Je suis très contente de cette réunion ».

Ajara Njoya : « Le football féminin africain vient de naître à nouveau grâce aux efforts de la CAF. C'est un devoir pour nous d'accompagner cette belle initiative et je pense qu'avec cette stratégie, on va vraiment développer notre continent ».

Gaelle Enganamouit : « La stratégie va être un grand pas pour le futur du football féminin ».

Janine Van Wyk : « Je me sens honorée et privilégiée d'être parmi vous. Individuellement, il est difficile de faire grand-chose mais ensemble on peut faire beaucoup. Nous avons tellement de talents dans nos pays et nous devons les exposer au monde ».

Sarah Essam : « C'est génial de savoir que le futur du football féminin africain est entre de bonnes mains et que tout le monde est impliqué. Je suis très optimiste par rapport à la stratégie ».

Source : cafonline.com

Thomas Bach

Trop tôt pour lever les incertitudes sur la façon d'organiser les Jeux de Tokyo



Le président du Comité international olympique Thomas Bach a martelé mercredi qu'il était "trop tôt" pour lever les incertitudes sur la façon d'organiser les Jeux de Tokyo, qui dépendra notamment des progrès dans le dépistage du Covid-19 et d'éventuels vaccins.

"On ne sait pas à quoi le monde ressemblera demain. Comment pouvez-vous espérer que l'on sache à quoi ressemblera le monde dans 316 jours ?", a résumé le patron du CIO, pressé de questions à la sortie d'une commission exécutive de l'instance.

Après le report historique des JO à l'été 2021 en raison de la pandémie, les organisateurs ont promis des Jeux "simplifiés", avec plus de 200 mesures étudiées, mais aucune décision concrète n'a encore été prise: une limitation du nombre de spectateurs est notamment envisagée.

"Dans les prochaines semaines, vous verrez des discussions importantes et intensives

sur les différents scénarios" destinés à "garantir un environnement sûr pour toutes les personnes impliquées l'été prochain", a promis le patron allemand du CIO.

"Ce n'est pas facile, mais bien sûr la distanciation sociale est à l'étude", a-t-il précisé, alors que les Jeux doivent rassembler 11.000 athlètes venus de 206 pays, accompagnés d'au minimum 5.000 officiels et entraîneurs, 20.000 représentants des médias et 60.000 bénévoles.

Mais "il est tout simplement trop tôt pour donner une réponse concrète sur le scénario final", "trop tôt pour fixer une date limite", a insisté M. Bach, faisant du "développement de tests rapides" et de possibles "vaccins" contre le Covid-19 deux paramètres cruciaux.

Concernant le dépistage rapide, a-t-il relevé, "nous pouvons être prudemment optimistes, selon nos informations et les contacts que nous avons avec les experts, l'Organisation mondiale de la Santé, mais aussi avec des compagnies pharmaceutiques".

"Nous recevons également des nouvelles encourageantes à propos du développement de vaccins (...) Ils ne seront pas le remède miracle, mais ils peuvent grandement faciliter l'organisation des Jeux", a ajouté M. Bach.

Lundi matin, le vice-président du CIO John Coates avait promis que les JO de Tokyo auraient lieu "avec ou sans" coronavirus et débuteraient "le 23 juillet de l'année prochaine", dans un entretien à l'AFP.

Les frontières du Japon demeurent pourtant largement fermées, beaucoup d'experts doutent que la pandémie soit sous contrôle d'ici à l'été prochain, et une large majorité de Japonais souhaitent désormais un nouveau report ou une annulation des Jeux.

Les autorités japonaises, tout comme le CIO, ont clairement indiqué qu'elles ne souhaitaient pas que les Jeux soient reportés une seconde fois. Mais aucun responsable olympique n'envisage publiquement d'annuler l'événement, ce qui serait inédit en temps de paix.

Infantino

Priorité à la santé

Rouvrir les stades de football est "l'objectif" avec la reprise des différents championnats, mais la santé doit rester la priorité, a souligné mercredi le président de la Fifa Gianni Infantino, lors d'un déplacement à Rome.

"Le football sans supporters, ce n'est évidemment pas la même chose, mais la santé est plus importante", a-t-il souligné, après avoir rencontré le chef du gouvernement italien Giuseppe Conte pour discuter de la reprise des compétitions dans la Péninsule, où la Serie A reprendra le 19 septembre à portes closes.

"Il faut regarder comment on peut réparer. Il est certain que la réouverture des stades est l'objectif, mais sans mettre de pression, ni fixer de délais. Travaillons sérieusement à un retour à la normale", a poursuivi le patron du football mondial, qui a précisé effectuer en Italie son "premier déplacement officiel post-Covid".

À ses côtés, le président de la Fédération italienne (FIGC) Gabriele Gravina s'est montré tout aussi prudent sur le sujet alors que les appels à une ouverture partielle se multiplient en Italie de la part des clubs, des joueurs et des entraîneurs.

Avant de songer à rouvrir les stades aux supporters, priorité aux écoles, a rappelé le responsable italien. "L'école recommence d'abord puis nous regarderons petit à petit la possibilité de rouvrir les stades", a expliqué M. Gravina, alors que la plupart des élèves italiens retourneront la semaine prochaine à l'école.

Le président de la fédération en a profité pour indiquer qu'il donnerait son feu vert à la poursuite la saison prochaine en Italie des cinq changements possibles en match. Cette mesure mise en place par la Fifa afin de limiter le risque de blessures pour les joueurs soumis à des cadences infernales après la pause liée au coronavirus a été prolongée cette saison pour les championnats qui le souhaitent.

"Dans cette situation particulière, les cinq changements sont une très bonne solution. Ça va être appliqué jusqu'à la fin de la saison, pour l'avenir, nous verrons", a souligné Gianni Infantino.

Premier League : La grosse entreprise ne connaît presque pas la crise



Chelsea, Manchester City, mais aussi Leeds ou Everton, les clubs anglais ont continué de dépenser presque sans compter cet été, la crise du Covid ayant apparemment encore creusé le fossé avec le reste du continent.

On avait quitté, fin juillet, une Premier League qui avait fini sa saison 2019/2020 au forceps pour limiter la casse financière.

Des sacrifices salariaux avaient été de-

mandés aux joueurs - le plus souvent en vain. Certains clubs avaient même sollicité des aides publiques en mettant une partie de leur personnel au chômage partiel, Tottenham et Liverpool ne renonçant que face à l'indignation de leurs propres supporters.

On s'attendait à voir cet été beaucoup de prêts, de recrutements de joueurs libres ou à prix bradés, un marché sage.

Mais le mercato d'été aura fait voler en éclat les rêves d'un football rendu plus raisonnable par la crise du Covid.

La rupture récente du très lucratif contrat avec un diffuseur chinois risque aussi de porter un nouveau coup financier à la Premier League, qui avait déjà accepté de rembourser 330 M GBP (365 M EUR) aux diffuseurs pour ne pas avoir fini la saison dernière à temps.

Certains clubs ont sans conteste pris en compte tout cela, à l'image du champion Liverpool qui n'a enregistré qu'une arrivée, celle du défenseur grec Konstantinos Tsimikas, arrivé de l'Olympiakos pour environ 13 millions d'euros.

Les Reds ont refusé de s'aligner sur le prix demandé par Leipzig pour lâcher Timo Werner, pourtant une cible de longue date, et ils négocient pied à pied avec le Bayern

Munich pour faire baisser le prix de Thiago Alcantara.

Tottenham aussi a été particulièrement prudent, préférant des recrutements ciblés pour corriger ses points faibles: le récupérateur danois Pierre-Emile Hojbjerg arrivé de Southampton pour 16,5 M EUR, le défenseur irlandais Matt Doherty payé à peine plus à Wolverhampton ou l'expérimenté gardien Joe Hart arrivé libre.

Mais ils font figure d'exceptions dans une Premier League où plusieurs records sont tombés.

Sevré de recrutements l'été dernier, Chelsea s'est largement rattrapé en investissant plus de 200 M EUR dans Hakim Ziyech, Ben Chilwell mais aussi Timo Werner et Kai Havertz qui se sont succédé à quelques semaines d'intervalle pour le titre de joueur allemand le plus cher de l'histoire.

Le compteur n'a d'ailleurs sans doute pas fini de tourner chez les Blues, qui lorgnent sur le gardien de Rennes, Edouard Mendy, pour lequel les Bretons demandent plus de 25 M EUR.

Manchester United n'a lui, pour l'heure, fait venir que Donny van de Beek de l'Ajax, mais pour 40 M EUR tout de même. Les Red Devils n'ont cependant toujours pas re-

noncé à arracher Jadon Sancho à Dortmund avant la clôture de ce mercato, le 5 octobre, une transaction qui devrait franchir la barre des 100 millions d'euros.

Même aux étages inférieurs, les liquidités n'ont pas semblé manquer.

Everton, qui se rêve un destin européen depuis plusieurs années, s'est payé un lifting de son milieu de terrain à plus de 75 M EUR en attirant le Brésilien Allan de Naples, le Colombien James Rodríguez du Real Madrid et le Français Abdoulaye Doucouré de Watford.

Leeds, avec l'attaquant espagnol Rodrigo Moreno, pour 39 M EUR bonus compris, Wolverhampton, avec le jeune Fabio Silva (18 ans), acheté à Porto 40 M EUR, ou Aston Villa, sur le point de mettre 31 M EUR sur Ollie Watkins, un attaquant sans aucune expérience de l'élite, ont cassé leur tirelire.

L'UEFA et la Premier League ont toutes deux assoupli les règles de leur système de fair-play financier pour amortir les effets de la crise. Mais, entre ambitions affichées et peur du décrochage, ces dépenses en forme de pied-de-nez à la morosité ambiante, sont aussi un pari très osé dans ces temps incertains.

Un ballet militant dans une favela en pleine pandémie

Les danseurs s'écroulent au sol les uns après les autres, comme s'ils étaient écrasés par un rouleau compresseur. C'est la reprise des répétitions au Ballet de Paraisópolis, favela de Sao Paulo, après quatre mois de cours virtuels à cause du coronavirus.

Le spectacle, intitulé "Neuf morts", est un hommage aux victimes piétinées lors d'une intervention policière musclée fin 2019 pour interrompre une soirée funk dans ce quartier pauvre où vivent 100.000 habitants.

Le confinement a obligé les six professeurs à élaborer des cours par visioconférence pour que les 200 élèves puissent s'entraîner chez eux.

"Ce n'était pas facile. Les maisons n'ont pas de plancher adapté pour la danse, mais nous avons fait tout notre possible pour qu'ils puissent s'entretenir, physiquement et mentalement, tout en restant chez eux", raconte à l'AFP Monica Tarrago, qui a fondé en 2012 ce programme offrant des cours gratuits, grâce à des sponsors privés et des subventions publiques.

Les élèves ont aussi suivi des cours de nutrition, d'étirements ou de chorégraphie, avec la participation de dix intervenants étrangers, dont Isabelle Guérin, danseuse étoile du Ballet de l'Opéra national de Paris.

Paraisópolis est un des sym-



boles des inégalités qui frappent la plus grande mégapole du Brésil, avec ses ruelles étroites et ses mansardes jouxtant les immeubles de luxe du quartier du Morumbi, dans le sud de Sao Paulo.

L'Etat de Sao Paulo a été le plus touché du Brésil par l'épidémie de coronavirus, avec plus de 30.000 morts. Les favelas ont été frappées de plein fouet, mais Paraisópolis a été considéré comme un modèle de solidarité commu-

nautaire, les habitants s'organisant pour mener des actions de prévention.

Kemilly Luanda, 17 ans, a eu beaucoup de mal à suivre les cours virtuels dans la modeste maison où elle vit avec ses parents, ses quatre frères et soeurs et un chien.

"Il fallait dire à tout le monde de quitter la chambre, poser le téléphone sur un lit superposé et faire les exercices entre les matelas", explique-t-elle.

Sans compter les problèmes de signal d'internet et le défi de suivre les cours sur le petit écran du téléphone.

Mais ce qui lui a surtout manqué, c'est le contact avec ses camarades qu'elle côtoie depuis huit ans et qu'elle considère comme ses "soeurs".

"J'avais hâte de revenir, c'est comme si c'était la première fois", dit-elle au moment de retrouver la salle de répétitions où elle passe

quatre heures par jour, du lundi au vendredi.

Ses yeux brillent et on peut deviner un sourire à travers le masque qu'elle porte pour éviter toute contamination.

Seuls 22 élèves ont repris les cours en présentiel. Les autres continuent à les suivre par visioconférence.

"D'habitude, on s'arrête seulement pour les fêtes de fin d'année. Cette interruption a été la pire sensation de ma vie. Maintenant, on a l'impression de retrouver notre famille", reconnaît Monica Tarrago.

Le montage du spectacle sur les neuf jeunes morts lors de l'intervention policière a pris beaucoup de retard à cause de la pandémie.

"Quand je répète, j'essaie d'entrer dans la peau de ces jeunes, de ressentir leur angoisse quand ils se sont retrouvés pris au piège entre les ruelles. Il faut se livrer corps et âme", dit Kemilly Luanda, qui vit justement dans la rue où a eu lieu la tragédie.

Monica Tarrago sait que beaucoup de ses élèves ne deviendront pas danseurs professionnels, mais assure que l'objectif est surtout de leur ouvrir de nouveaux horizons.

"Je ne savais même pas que danser pouvait être une profession. Maintenant, je ne peux pas vivre sans danser et je me sens déjà comme une danseuse professionnelle", conclut Kemilly.

Jus estival à la pastèque, au citron et à la menthe



Ingrédients :

Pour un grand verre

- Une belle tranche de pastèque
- 1 citron (vert ou jaune)
- Quelques feuilles de menthe

Préparation :

- Couper le morceau de pastèque puis mettre dans le blender
- Extraire quelques zestes de citron avant de le couper pour en prélever le jus.
- Ajouter le tout à la préparation.
- Ajouter quelques feuilles de menthe et mixer le tout.
- Si la consistance n'est pas assez lisse, ajouter un peu d'eau
- Servez avec quelques feuilles de menthe et une rondelle de citron

Pour vivre vieux, soyez généreux



Être généreux et soutenir votre famille pourraient vous aider à vivre plus longtemps, selon une nouvelle étude de l'Institut Max Planck pour la recherche démographique de Rostock, en Allemagne.

Des chercheurs ont conclu que la satisfaction émotionnelle de donner et de recevoir améliore le bien-être et augmente par conséquent l'espérance de vie d'une personne.

Pour arriver à ces conclusions, les chercheurs ont utilisé les données de plus de 30 pays du projet National Transfer Accounts et ont analysé tous les transferts d'argent privés reçus et donnés par chaque individu au cours de sa vie.

L'étude a révélé que dans certains pays d'Europe occidentale, les familles partageaient une plus grande part de leur revenu moyen avec leurs proches et que les taux de mortalité étaient faibles.

Et en France et au Japon, les deux pays où

les taux de mortalité sont les plus faibles de tous les pays étudiés, une personne moyenne de plus de 65 ans a partagé entre 68 et 69 % de son revenu.

Ce chiffre est à comparer, selon les chercheurs, à ceux des pays comme la Chine ou la Turquie, où entre 44 et 48 % du revenu est redistribué, et où le taux de mortalité est presque deux fois plus élevé qu'en France et au Japon.

Les habitants des pays d'Amérique du Sud partagent également plus de 60 % de leur revenu moyen avec d'autres personnes, mais si le taux de mortalité est plus élevé qu'en Europe occidentale et au Japon, il est beaucoup plus faible qu'en Afrique subsaharienne.

Les pays de ce continent, comme le Sénégal, partagent le plus faible pourcentage de leur revenu et ont le taux de mortalité le plus élevé de tous les pays étudiés.

L'étude a été publiée dans la revue PNAS.